
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 28 juin 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, et *M^{me} Yasmine Menétrey*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dirai juste quelques mots concernant les promotions, car nous arrivons à la fin de l'année scolaire. Demain après-midi auront lieu les traditionnelles promotions des petits; vous êtes évidemment invités au cortège, qui partira vers 14 h sur la promenade de Saint-Antoine. Idem pour les promotions des élèves de 8P qui se dérouleront vendredi au Victoria Hall et seront suivies, en fin d'après-midi, d'une cérémonie pour le corps enseignant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Projet de délibération du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Jennifer Conti, Christina Kitsos, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Pascal Holenweg: «Suppression de la commission des naturalisations» (PRD-123)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les constats du rapport d’audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève / communes (17 juin 2016) de la Cour des comptes, notamment que: «la délégation de compétence communale à la commission des naturalisations du Conseil municipal est incompatible avec la base légale» et que «le processus de traitement des dossiers de naturalisation ordinaire n’est pas efficient. Il a pour conséquence d’alourdir les tâches administratives, ce qui augmente les coûts et allonge les temps de traitement des dossiers»;
- les risques découlant des constats du rapport d’audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève / communes (17 juin 2016) de la Cour des comptes, notamment sur les plans financiers, opérationnels, de contrôle, d’image et de conformité;
- les recommandations du rapport d’audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève / communes (17 juin 2016) de la Cour des comptes, notamment celles adressées à la Ville de Genève:

«La Cour recommande à la Ville de Genève, pour les dossiers des candidats de plus de 25 ans, de se mettre en conformité avec la législation cantonale (LAC et LNat) quant à son organisation communale pour la délivrance du préavis. Pour cela, la Ville de Genève devra étudier [l’une des options suivantes]: la commission n’est plus maintenue. Dans ce cas, une délégation de compétences au Conseil administratif, tout comme pour les dossiers des moins de 25 ans, devra être retenue.»

«La Cour recommande à la Ville de Genève de revoir et d’optimiser les tâches réalisées dans le cadre du processus de traitement des dossiers de naturalisation»;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le rapport d’audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève / communes (17 juin 2016) de la Cour des comptes;

¹ Annoncé et motion d’ordonnancement, 433.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Les articles 118 et 135 à 139 (Titre XII en entier) du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011 sont supprimés dans leur entier. Par ailleurs, l'article 115 est modifié comme suit: art.115, «Commissions permanentes», suppression de la mention «commission des naturalisations».

Préconsultation

Le président. Je vois que vous avez demandé la parole, Monsieur Holenweg, mais il me semble que vous n'êtes pas signataire de ce projet de délibération.

M. Pascal Holenweg (S). Si, je suis signataire! J'ai fait corriger cela auprès de M. Touma, qui doit avoir le document original.

(M. Carasso confirme auprès du bureau que M. Holenweg fait partie des auteurs du projet de délibération PRD-123.)

Le président. Alors allez-y, Monsieur Holenweg, on vous écoute.

M. Pascal Holenweg. Merci de votre bienveillance, Monsieur le président. J'allais dire que je serais bref – d'une concision romaine! – à ce stade, mais c'est déjà compromis... J'aimerais d'abord préciser que nous ne demandons pas la discussion de ce projet de délibération sur le siège, mais son renvoi en commission.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçu ou pris connaissance du rapport d'audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève / communes émis par la Cour des comptes. Ce rapport assez consistant concerne en effet l'intégralité du processus de naturalisation dans le canton de Genève; il fait le tour de la problématique. Or, ce processus a sa part municipale et la Cour des comptes adresse à la Ville de Genève un certain nombre de constats et de recommandations à cet égard.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Il vaut la peine, nous semble-t-il, de prendre le temps d'étudier ce rapport à la commission du règlement, éventuellement d'en auditionner les auteurs mais aussi d'entendre les responsables cantonaux et municipaux impliqués dans le processus de naturalisation.

Evidemment, si le plénum souhaite débattre ce soir du projet de délibération PRD-123 lui-même, il adoptera là une position que le groupe socialiste dans son ensemble et quelques-uns de ses membres notables individuellement ont déjà eu l'occasion d'exprimer. Nous sommes prêts à défendre notre position, qui est l'une des deux préconisées par la Cour des comptes pour sortir de la situation paradoxale d'inégalité dans laquelle se trouve le Conseil municipal de la Ville de Genève en raison du mode de fonctionnement de sa commission des naturalisations.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, depuis une quinzaine d'années, cette commission transmet ses propositions de préavis directement au Conseil administratif, ce que la loi sur l'administration des communes (LAC) exclut. Par ailleurs, elle procède à des votes à main levée, ce que le règlement du Conseil municipal exclut tout autant.

Ces deux aspects formels peuvent être réglés de deux manières, selon les recommandations de la Cour des comptes. Soit nous revenons au système en vigueur au siècle dernier, selon lequel toutes les propositions de préavis de la commission des naturalisations sont inscrites à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal et, avant de débattre des autres objets, le plénum se prononce sur les 80 à 100 propositions de la commission des naturalisations l'une après l'autre. Telle est la première solution, soit le retour au *statu quo ante* auquel nous avons renoncé en 1998.

Soit nous adoptons la deuxième solution – comme l'ont déjà fait 16 autres communes genevoises –, laquelle consiste à confier explicitement, et non pas seulement *de facto*, au Conseil administratif le soin de délivrer le préavis municipal sur les demandes de naturalisation. Je le précise: de toute façon, il est d'ores et déjà patent que c'est le Conseil administratif qui délivre ce préavis municipal, quoi qu'en pense – dans ses rêves ou par nostalgie – la commission des naturalisations.

Mesdames et Messieurs, nous vous proposons d'entrer en matière sur le projet de délibération PRD-123 et de le renvoyer à la commission du règlement pour étude. Si vous ne souhaitez pas procéder ainsi, nous en débattons sur le siège maintenant. La plupart des arguments de fond ont déjà été avancés et nous sommes prêts, entraînés, surentraînés à les avancer à nouveau. Ces arguments, nous les connaissons et le rapport de la Cour des comptes les confirme. Nous sommes donc prêts aussi à mener un débat sur le fond, mais il nous semble qu'il vaut mieux, à ce stade, laisser la commission du règlement étudier, détailler,

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

explorer la question et faire une proposition – ou deux, une majoritaire et une minoritaire – en connaissance de cause. Ce sera la base à partir de laquelle la discussion pourra s’engager en séance plénière de manière un peu plus rationnelle et calme que la dernière fois. (*Applaudissements de l’Alternative.*)

Mise aux voix, l’entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 42 oui contre 17 non.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Comme on aura pu le constater par le vote qui vient d’avoir lieu, Ensemble à gauche est partagé quant au projet de délibération PRD-123. Je donnerai donc la position de la majorité du groupe, mais d’autres de ses membres voudront peut-être s’exprimer sur le fond. Pour notre part, nous ne souhaitons pas mener le débat de fond ce soir, à ce stade. Nous pensons qu’il serait pertinent de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement, afin qu’un débat serein puisse avoir lieu dans ce cadre.

En ce qui me concerne, je fais résolument partie de ceux qui préconisent la suppression de la commission des naturalisations – et cela, depuis que je siège au Conseil municipal, c’est-à-dire depuis 2007. En effet, cette commission m’a toujours paru superflue. Elle donne un préavis au Conseil administratif, qui lui-même donne un préavis au Canton... De plus, un article récemment paru dans la presse décrivait certaines de ses délibérations en donnant des détails qui m’ont moi-même choquée, je dois le dire. J’estime que cette commission est tout simplement politique dans un domaine où elle ne devrait pas l’être, et je pense que la prérogative de donner un préavis en vue des naturalisations peut très bien être laissée au Conseil administratif.

Evidemment, la commission des naturalisations satisfait beaucoup de ses membres qui ont ainsi l’impression d’avoir un rôle à jouer et un certain pouvoir. Je ne le nie pas, c’est une commission qui rapporte énormément d’argent à ses membres – si ce n’est celle qui en rapporte le plus. Je l’ai constaté en recevant, en tant que cheffe de groupe, les feuilles pour les jetons de présence de mes camarades. Cela a déjà été dit, il faut pouvoir parler sans tabou de certains sujets.

La pertinence du maintien ou de la suppression de la commission des naturalisations a déjà été abordée au sein de nombreux partis, de même que la question des jetons de présence et des sommes que cette commission rapporte à nos groupes. Je considère donc que cette problématique doit faire partie du débat. Il n’y a pas de tabou! Affirmons-le: alors que la droite ne cesse de dire qu’il faut se serrer la ceinture, on pourrait à mon avis faire des économies substantielles en supprimant cette commission.

Les personnes qui nous suivent à la télévision doivent le savoir, car cela entre en compte dans ce débat: pour écrire dans un rapport une ligne stipulant «cette

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

personne est intégrée», le rapporteur ou la rapporteuse touche 132 francs. Il faut le dire, Mesdames et Messieurs! Quant à l'utilité ou non de cette commission, pour ma part, si c'est juste pour donner un préavis au Conseil administratif, lequel devra ensuite donner son propre préavis au Canton, je ne vois pas à quoi elle sert – sauf à satisfaire l'ego de certains de ses membres...

J'y ai siégé deux fois, Messieurs-dames! Sans violer aucun secret de fonction, je puis dire ici que j'ai assisté au sein de la commission des naturalisations à des scènes cocasses du genre de celle que *Le Courrier* nous a rapportée il n'y a pas longtemps. Par ailleurs, je le répète, je pense que la prérogative du préavis peut être déléguée au seul Conseil administratif qui, lui, fera diligence, on peut lui faire confiance. Par la suite, c'est le Conseil d'Etat qui tranchera.

En conclusion, la majorité du groupe Ensemble à gauche votera le renvoi du projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement, afin que celle-ci puisse auditionner toutes les parties concernées – y compris la Cour des comptes, le cas échéant, car elle a émis dans son rapport des recommandations que, je pense, nous devrions suivre.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Décidément, M^{me} Pérez a l'art de transformer en polémique les projets de la gauche qui peuvent sembler raisonnables! Heureusement, les socialistes ont lu comme nous le rapport de la Cour des comptes et ils ont constaté que celle-ci émettait des recommandations sensées. Je pense notamment à l'amélioration de la transmission des informations grâce à l'utilisation de moyens modernes. Actuellement, tout passe par des documents sur papier selon un mode de fonctionnement complètement désuet. Il s'agit désormais de communiquer électroniquement, afin de bénéficier entre les trois niveaux – Confédération, Canton et communes – de diverses informations nous permettant d'être toujours plus performants. Nous pensons que ce serait vraiment une bonne chose; il faut aller dans ce sens.

La Cour des comptes nous propose donc de revoir notre fonctionnement dans le processus des naturalisations, car c'est un fonctionnement lourd, vu les méthodes que nous adoptons et la manière dont nous procédons. En effet, en chacun de nous se cache un évaluateur qui a ses propres règles, et l'on s'aperçoit que cela peut parfois provoquer des dysfonctionnements. M^{me} Pérez l'a relevé.

On se souviendra également, dans ce cénacle, des problèmes dénoncés cette année ou précédemment. Il est donc normal de vouloir améliorer le système des

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

naturalisations. Quinze commissaires qui fonctionnent individuellement de façon différente, ce n'est peut-être pas très professionnel! Or, il s'agit justement de professionnaliser notre mode de fonctionnement.

Cela dit, j'ai entendu certaines erreurs concernant le processus des naturalisations. L'instance de décision pour la commune est bien le Conseil administratif; c'est lui qui détient l'autorité finale. Certes, il se base sur les préavis de la commission des naturalisations – qui ne sont pas toujours bons, d'ailleurs, j'entends par là qu'ils ne sont pas vraiment établis de façon très professionnelle. C'est sur ce plan qu'il faut revoir les choses.

Toutefois, lorsque j'entends que cette commission coûte trop cher, je ne suis pas d'accord! Vous le direz à M^{me} Pérez, Monsieur le président. Nous disposons de 15 commissaires qui analysent environ 1200 dossiers de naturalisation par an; il faut bien que ce travail se fasse! Si on supprime la commission, on devra trouver une autre solution.

Voilà pourquoi le renvoi du projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement pour étudier avec le Conseil administratif la façon la plus intelligente de procéder – selon des procédures éventuellement à redéfinir – nous paraît une bonne solution; le Parti démocrate-chrétien y adhère pleinement. J'espère que tous les groupes feront de même, comme l'ont demandé les auteurs du projet de délibération. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que le Mouvement citoyens genevois est totalement opposé au projet de délibération PRD-123 des socialistes.

En effet, nous sommes particulièrement attachés à la commission des naturalisations. Nous estimons que passer par elle est une démarche importante dans la vie d'un futur naturalisé; l'accompagnement du Conseil municipal représente une ouverture, c'est une rencontre qui marque le processus de naturalisation. Cette démarche importante doit donc être maintenue comme faisant partie du processus général.

Je rappelle que celui-ci est enclenché au départ par des fonctionnaires, car il y a toute une machine administrative qui se met en route à chaque demande de naturalisation. Et vous voudriez maintenant déléguer aussi à des fonctionnaires – c'est-à-dire à cette même machine administrative – la fin dudit processus, soit l'accueil des futurs naturalisés qu'assure aujourd'hui le Conseil municipal? Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas M. Guillaume Barazzone ou un autre maire qui rendra visite personnellement à tous les futurs naturalisés!

Nous pourrions examiner plus en détail le rapport de la Cour des comptes, car on constate qu'une petite procédure a effectivement été tronquée, à un moment

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

donné: on a délégué à la commission des naturalisations le vote d'acceptation des demandes de naturalisation, au lieu de confier cette tâche au plénum qui aurait alors dû se prononcer à huis clos sur chaque dossier traité. On pourrait évidemment débattre du bien-fondé de cette façon de procéder, mais je propose de le faire en commission.

Comme M. Lathion, les propos de M^{me} Pérez sur le coût de la commission des naturalisations me surprennent. Voilà donc qu'Ensemble à gauche nous propose la naturalisation au rabais... (*Remarque de M. Gauthier.*) D'accord, ce n'est qu'une partie du groupe, c'est vrai... Vous avez bien raison de le préciser, Monsieur Gauthier. En effet, une minorité d'Ensemble à gauche s'oppose à cette proposition de naturalisation au rabais.

Mais quelles économies pensez-vous faire en supprimant la commission des naturalisations, Madame Pérez? Croyez-vous que déléguer ce travail à des fonctionnaires coûtera moins cher que le volontariat des conseillers municipaux? Bien au contraire! Je vous rappelle que, contrairement à ce que vous venez de dire, ce n'est pas une simple ligne dans un rapport qui est rémunérée à hauteur de 100 francs et des poussières, mais bien toute une démarche comprenant une rencontre, une visite chez la personne en voie de naturalisation, du temps consacré à l'étude de son dossier et évidemment à la rédaction du rapport. Vous avez peut-être le souvenir de rapports d'une seule ligne, Madame Pérez, mais moi j'en ai vu passer plusieurs qui étaient bien étayés.

Certes, nous ne sommes pas d'accord d'accepter le projet de délibération PRD-123, mais nous en débattons volontiers en commission du règlement, car ce n'est pas en séance plénière dans cette enceinte qu'il faut discuter de cette proposition de suppression de la commission des naturalisations. Je rappelle qu'elle existe depuis très longtemps et examine plus de 1000 dossiers par an, ce n'est pas rien! Ce n'est pas une simple petite commission que l'on effacerait là d'un coup de crayon, mais toute une démarche! Prendre une telle décision serait vraiment très grave. La Ville de Genève est la commune la plus importante du Canton et la plus sollicitée en termes de demandes de naturalisation. Je pense donc que vous devriez bien réfléchir à ce que vous nous proposez là, Mesdames et Messieurs les socialistes!

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Mesdames et Messieurs, excusez le ton de mon intervention mais, sur la forme et sur le fond, on entend ce soir des propos complètement décalés par rapport à notre système de naturalisation!

Le rapport de la Cour des comptes, que nous avons lu avec la plus grande attention, montre que nous sommes imparfaits – sur ce point-là, nous sommes d'accord. Les modalités du processus de naturalisation doivent être examinées

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

en commission et nous acceptons de renvoyer le projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement. Mais nous voulons étudier le sujet sur des bases correctes.

Malheureusement, le rapport de la Cour des comptes est surréaliste et dénature à peu près complètement la mission qui est la nôtre, la mission de la commune. Nous avons tous ici ce passeport (*M^{me} Kraft-Babel montre son passeport*), sinon nous ne serions pas élus au Conseil municipal. Le magistrat André Hediger, avec qui j'ai siégé pour la première fois à la commission des naturalisations alors que j'étais nouvellement élue, nous expliquait à l'époque que notre système a la particularité suivante: pour obtenir la nationalité suisse, il faut avoir tant l'accord fédéral que l'accord non pas cantonal – je le précise – mais communal. Sans l'accord de la commune, si vous ne dites pas à votre voisin, à votre parent, à la personne venue il y a dix ou douze ans et qui s'est intégrée: «Tu es des nôtres, dorénavant nous déciderons ensemble de l'avenir de la commune», il n'y a pas de naturalisation possible et aucun passeport n'est délivré.

Contrairement à ce que prétendent certains, ce n'est pas du tout un acte administratif, mais un acte purement politique et communal. On peut trouver à ce processus les défauts que l'on veut, mais il relève de notre responsabilité constitutionnelle de le maintenir comme un acte politique et communal. Certes, nous lui associons les compétences du Canton, qui recueille les demandes et fait une enquête via des procédures assez générales.

Cependant, parmi les reproches exprimés par la Cour des comptes, on découvre qu'elle considère comme un défaut la variété des manières de décider en matière de naturalisation et des tests à la naturalisation d'une commune suisse à une autre. Mais la différence des pratiques entre les communes ou entre les cantons, chez nous, cela s'appelle le fédéralisme! C'est une qualité que beaucoup nous envient et voudraient acquérir.

Notre système de démocratie dite directe et participative est admiré partout. A l'étranger, on nous demande souvent comment procéder pour obtenir la nationalité suisse. Il ne s'agit pas simplement de remplir un papier, mais nous demandons au candidat: «Êtes-vous intégré? Savez-vous chanter l'hymne national?» Je signale au passage que, pour suivre vraiment la Constitution, nous pourrions lui demander de chanter tant le *Cé qu'è lainô* que l'hymne national... Cela correspondrait à la nécessité d'obtenir l'aval de la commune et du pays. Eh bien, les étrangers qui entendent cette explication se disent: «C'est fantastique, voilà le système que nous aimerions avoir chez nous.»

Mais aujourd'hui on est en train de reculer face à cette particularité que d'autres nous envient et pour laquelle ils nous admirent, puisque certains veulent faire de cette prérogative politique et communale quelque chose d'administratif et de fonctionnel.

J'aimerais aborder un deuxième point. Le rapport d'audit de la Cour des comptes relève des dysfonctionnements majeurs à différents niveaux, notamment au niveau des fonctionnaires. Par exemple, on constate qu'ils n'arrivent pas à contacter personnellement les candidats à la naturalisation. Ces derniers mois, ils l'ont fait par téléphone. Trouvez-vous cela normal, Mesdames et Messieurs? Estimez-vous que l'Etat fait bien son travail? Voulez-vous confier à des fonctionnaires la tâche de donner un avis sur la base d'un contact téléphonique? Ce serait déshumaniser complètement le principe et le processus de la naturalisation!

Qui plus est, la presse a signalé des cas de corruption dans l'administration même – au niveau cantonal et communal – notamment à l'Office cantonal de la population et des migrations. On voit bien qu'il n'existe pas de procédure en soi plus parfaite qu'une autre... Si nous sommes imparfaits – c'est cela, la Suisse – nous devons l'assumer.

Jusqu'à présent, le processus est le suivant: la commission des naturalisations donne un préavis qui est transmis au Conseil administratif, lequel est seul habilité à donner un avis. Cet avis est à son tour transmis au Canton pour validation – mais ce n'est pas le Canton qui donne l'avis, c'est la commune. Ce système se fonde sur des détails, des astuces, des subtilités, une originalité de fonctionnement dont nous sommes fiers et qui doivent être revalorisés, réétudiés.

Sans vouloir aller plus loin, telle est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas mener ce débat de fond ce soir dans cette enceinte, mais nous nous réjouissons de le faire en commission du règlement. Il faudra auditionner en particulier la Cour des comptes, afin qu'elle nous explique comment elle peut reprocher à une commune de donner un avis et de le transmettre au Canton – un reproche qui n'a rien de constitutionnel! Il est bon d'avoir un patriotisme critique et le Parti libéral-radical y adhère, mais nous voulons en discuter en commission du règlement, pour notre commune et nos futurs concitoyens. (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement de M. Carasso demandant de traiter la motion M-1237 intitulée «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève», dont l'urgence a été acceptée hier à la séance de 17 h, juste après l'objet dont nous débattons en ce moment. Je mets aux voix cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1237 est refusée par 37 non contre 35 oui.

M. François Bärtschi (MCG). La naturalisation est un moment fort, un moment important de la vie civique. C'est sans doute l'un des points capitaux de notre vie institutionnelle.

Qu'est-ce que la Suisse? La Suisse est une confédération avec des cantons et des communes. Au niveau de la Confédération et du Canton, il est logique qu'il y ait une procédure administrative, que l'on applique les lois et que l'on examine la légalité des dossiers. Au niveau de la commune, il en va autrement: on est sur le plan humain, celui du contact. Or le Conseil administratif, vu ses nombreuses tâches, ne peut assurer ce contact humain – c'est physiquement impossible – pour 1200 dossiers de demande de naturalisation par année. Une commission de 15 membres élus pour une année, elle, le peut. Elle a la possibilité de s'y consacrer complètement durant toute cette année. Il est donc préférable que des conseillers municipaux rendent visite aux personnes à naturaliser pour établir ce contact et réaliser cette rencontre qui aboutit à une appréciation subjective, mais qui est ô combien riche au plan humain.

Je le dis sérieusement: j'ai beaucoup appris en siégeant pendant une année à la commission des naturalisations. J'ai vu qu'il y avait vraiment des candidats formidables; je l'affirme sans aucune démagogie, car je le ressens ainsi. Il y a des gens formidables qui veulent être naturalisés, des gens de tous âges, de toutes conditions sociales. Ils aiment notre pays – peut-être même beaucoup plus que ceux qui, comme moi, sont Suisses d'origine et dont les ancêtres habitent notre pays depuis le XIII^e ou le XIV^e siècle. Ces personnes qui viennent chez nous aiment notre pays, ont des contacts ici et font partager leur richesse de vie, c'est ce qui ressort à travers les rencontres de la commission des naturalisations.

Je crois que cet élément est important et qu'il faut le maintenir, d'abord par respect envers les personnes qui demandent à être naturalisées. Elles ont droit à une rencontre non seulement avec des fonctionnaires qui, inévitablement, ne font que leur travail, mais aussi avec des élus du peuple qui, comme eux, sont des gens de bonne volonté, des gens qui font de leur mieux, qui ont un cœur, qui s'expriment, qui ont une qualité de contact et partagent quelque chose – car il y a un vrai partage, durant cette période où nous rencontrons les candidats pour voir d'où ils viennent et pourquoi ils veulent devenir Suisses. Ce n'est pas une rencontre de police ou de justice, ni une rencontre administrative! Ne nous y trompons pas: on n'est ici ni dans le domaine administratif ni dans le domaine comptable, il s'agit d'un contact humain.

Ce contact humain avec les futurs naturalisés, il me semble capital que la Ville de Genève, dont la population est importante – ce n'est ni une petite commune ni une commune moyenne –, le garantisse. Je suis sûr que, si l'on interrogeait les personnes qui viennent d'être naturalisées, un grand nombre d'entre elles seraient satisfaites du système actuel.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Il y a sans doute des lacunes et deux ou trois points un peu limites, en termes réglementaires ou légaux – je ne sais pas – mais je crois qu’il faut conserver l’esprit de la procédure actuelle: la Ville de Genève doit se montrer accueillante envers les personnes qui se font naturaliser et qui entrent dans notre communauté. A une époque où tout devient impersonnel et anonyme, je crois que ce côté humain d’une rencontre entre des personnes doit vraiment être défendu et favorisé. Peut-être faut-il réformer le système, peu importe, mais il est en tout cas nécessaire de garder l’esprit de la procédure appliquée actuellement dans notre commune. A mon sens, cet esprit doit être perpétué d’une façon ou d’une autre.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). C’est dramatique! On revient encore sur ce vieux sujet qu’on a déjà traité plusieurs fois... Comme si on n’avait pas autre chose à faire! D’abord, tout travail mérite salaire. On veut faire des économies, d’accord, mais je pense qu’on peut le faire sur certains points et dans certains domaines où l’on sait bien que la politique des petits copains règne!

Venons-en maintenant à la naturalisation. Vous, sur les bancs de la gauche, qui êtes les principaux promoteurs du changement de la procédure actuelle, où vivez-vous? Vous ne voyez pas ce qui se passe autour de nous, en Europe et ailleurs, au-delà des frontières européennes? Rappelez-vous l’incendie aux Tattes: la gauche s’est dépêchée de soutenir ces pauvres requérants d’asile qui ont mis le feu parce qu’ils se sont disputés! M. Maudet a pourtant déclaré dans la *Tribune de Genève* que 80% de ces gens-là n’étaient pas Syriens, que c’étaient des révolutionnaires venus d’Afrique du Nord...

Des voix. Hors sujet!

M^{me} Maria Pérez (EàG). C’est hors sujet!

Le président. Monsieur Pastore, modérez vos propos, s’il vous plaît.

M. Daniel-Dany Pastore. La procédure de naturalisation sert de garde-fou. On veut bien prendre des gens chez nous – je suis le premier à l’admettre – mais il faut que nous sachions à qui nous avons affaire, avant de nous lancer. Sinon, il

se passe des choses incroyables! Avant de naturaliser quelqu'un, il faut que nous puissions nous rendre compte de qui est cette personne. C'est ce que nous faisons en rencontrant les candidats à la naturalisation. Je pense que la plupart d'entre eux – une large majorité – sont des gens honnêtes. On passe même un moment agréable à rencontrer des gens venus de divers pays.

Et pour eux, c'est bien! Ils sont heureux de nous voir! Quand ils vont à la séance d'information donnée par M. Guillaume Barazzone, c'est une fête pour eux, ils se sentent revivre, ils se sentent importants car, dans leur pays qu'ils ont fui – puisqu'ils viennent se faire naturaliser ici –, ils sont maltraités comme des esclaves, des réfugiés, des apolitiques! Réfléchissez un peu, sur les bancs d'en face, au lieu de vociférer n'importe comment!

Le président. Monsieur Pastore, modérez vos propos, baissez d'un ton et soyez raisonnable.

M. Daniel-Dany Pastore. Vous avez raison, Monsieur le président de séance. Mais dites à ma chère collègue Maria Pérez de se taire un peu, ainsi je n'aurai pas besoin de monter le ton, vous voyez! Elle vocifère tout le temps alors qu'elle n'a pas le droit à la parole! Faites de l'ordre, Monsieur le président, s'il vous plaît!

J'en reviens à des propos plus équilibrés. Mesdames et Messieurs de la gauche, je vous ai posé la question tout à l'heure: où vivons-nous? Si vous ne le savez pas, je vais vous l'expliquer. Prenons l'Europe: une grande carte bleue comme un océan avec plein d'étoiles. Magnifique! Mais, à l'heure actuelle, tout le monde en Europe est accroché à un esquif et tente de s'en sortir en flottant comme il peut, au milieu des problèmes économiques, politiques, juridiques, etc. Et qu'est-ce qu'il y a, au milieu de cette magnifique Europe bleue? Une île, l'Eldorado: la Suisse! Tout le monde piétine dans cette grande Europe pour essayer de venir se réfugier en Suisse...

J'ajoute encore une chose: ici, on parle de Genève. C'est une jolie ville, internationale, avec le Jet d'eau, des belles rues et des beaux magasins... C'est bien... Mais essayez voir de dire à ces gens qui veulent venir chez nous qu'en Suisse alémanique on manque de personnel et de main-d'œuvre – je vous le signale, au cas où vous ne le sauriez pas. Essayez de dire à un réfugié: «On ne vous prend pas à Genève, allez à Coire, là-bas on a besoin de vous en cuisine ou dans le bâtiment.» Bref, on veut bien prendre des gens ici, mais qui? Et qui contrôlera la procédure? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs! Le fonctionnaire dans son bureau? Sûrement pas! Mais nous, les conseillers municipaux, nous allons rencontrer les candidats à la naturalisation et nous pouvons ainsi voir à qui nous avons affaire.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

(Brouhaha, vives réactions sur les bancs de l'Alternative.) Monsieur le président, est-ce la gauche qui a la parole ou moi? J'ai un laps de temps pour m'exprimer, n'est-ce pas? Je vous pose la question, Monsieur le président de séance! Je vois que quelqu'un est en train de bavarder là-devant, avec vous ou je ne sais qui d'autre. En plus de ça...

Des voix. C'est hors sujet!

Le président. Monsieur Pastore, modérez vos propos, respectez l'auditoire et continuez!

Des voix. C'est hors sujet! C'est honteux!

M. Daniel-Dany Pastore. Avec tous ces gens qui interviennent pendant que je parle, je suis obligé de monter le ton, Monsieur le président de séance!

Le processus de naturalisation doit rester tel qu'il existe actuellement, comme d'autres l'ont expliqué avant moi. Simplement, il y a quelques groupuscules d'extrême gauche qui agissent déraisonnablement et ne pensent pas à l'avenir de nos propres enfants. Mais alors, acceptons le monde entier chez nous sans aucun contrôle! Et après, quand on se retrouvera face aux malfrats, on fera quoi? On dira: «Ah, si j'avais su...» Mais ce sera trop tard! Nos enfants auront été battus, cassés... Il est donc normal de contrôler – c'est un minimum – qui nous prenons chez nous, qui bénéficiera de tous les avantages de la Ville et éventuellement des allocations familiales, de l'aide sociale, etc.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Pastore.

M. Daniel-Dany Pastore. Je vous remercie de me le signaler, Monsieur le président de séance. Je vais vous le dire ouvertement: si jamais, dans la suite du débat, les membres de la gauche tiennent des propos qui ne me plaisent pas, j'agirai exactement comme eux!

(Applaudissements des membres du Mouvement citoyens genevois. M. Bärtschi porte un T-shirt pro-Lambiel pour la direction de l'école de patinage des Vernets, avec le logo du Mouvement citoyens genevois, qui est visible sous sa veste.)

Le président. Monsieur Bärtschi, je vous rappelle que toute propagande est interdite dans cette enceinte; je vous remercie de bien vouloir fermer votre veste.

M. Pierre Scherb (UDC). Le projet de délibération PRD-123 fait suite au rapport de la Cour des comptes sur la procédure de naturalisation. Le groupe socialiste a probablement cru devoir suivre rapidement l'une des recommandations de la Cour des comptes, alors que ce n'était pas indispensable. Contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, la Cour des comptes n'est pas un tribunal. Elle émet des recommandations qui ne lient ni le Conseil municipal ni le Conseil administratif. Elles sont communiquées au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, ainsi qu'à l'entité contrôlée – en l'occurrence, le Conseil municipal.

Le rapport d'audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois de naturalisation ordinaire des étrangers – Etat de Genève/communes a donc été fourni par la Cour des comptes avec plusieurs recommandations. Libre à l'Etat et à la Ville d'en tirer des conclusions en vue de changements ou de continuer comme avant. Ensuite, la Cour des comptes fournira – le cas échéant – un rapport annuel indiquant lesquels de ses rapports seront restés sans effets ni suites.

Que constatons-nous en lisant ce rapport de la Cour des comptes? D'une part, il est très complet et détaillé. D'autre part, il reste quand même lacunaire – et je vais vous le prouver, chers collègues. Mais auparavant, j'aimerais quand même revenir sur les propos de M^{me} Kraft-Babel sur la triple nature de la naturalisation en Suisse. Contrairement à la France, par exemple, où il n'y a qu'un seul droit de cité – français –, en Suisse il y a le droit de cité communal, le droit de cité cantonal et le droit de cité fédéral. A la base se trouve le droit de cité communal, qui est donc le plus important. Pour l'Union démocratique du centre, il est clair qu'un acte aussi important que la naturalisation doit être soumis à un contrôle effectué par la population. On ne peut pas le déléguer à des fonctionnaires.

J'en viens maintenant à la question que j'évoquais tout à l'heure: pourquoi le rapport de la Cour des comptes est-il donc lacunaire? Parce que celle-ci constate que la commission des naturalisations fonctionne, elle ne la critique absolument pas – elle recommande seulement que les commissaires siègent pendant deux ans au lieu d'un, afin que la commission bénéficie de leur expérience acquise durant la première année.

Ensuite, la Cour des comptes formule deux recommandations. La première est de supprimer la commission des naturalisations, parce qu'elle ne correspond pas aux lois genevoises. La deuxième suggère que les rapports de la commission des naturalisations soient soumis au Conseil municipal plutôt qu'au Conseil administratif. Mais la Cour des comptes a donc omis d'émettre une troisième recommandation qui, pourtant, saute aux yeux: c'est de changer la loi!

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Deux dispositions légales sont critiquées, à savoir la loi sur la nationalité genevoise (LNat) et la LAC. Il suffit de changer l'article 16, alinéa 2, de la LNat de la façon suivante: «Ce préavis doit être donné par le Conseil municipal ou, sur délégation, par la commission des naturalisations de la Ville de Genève, le Conseil administratif ou le maire.» Il faut également ajouter à l'article 10, alinéa 3, de la LAC la phrase: «La commission des naturalisations fait rapport au Conseil administratif sur l'objet de ses travaux.»

Bien évidemment, nous nous opposons au projet de délibération PRD-123 et nous invitons le plénum à faire de même.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre d'Ensemble à gauche signée par M. Tobias Schnebli demandant la réouverture de la liste des intervenants, que le bureau avait close tout à l'heure. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 63 non contre 10 oui.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). La Cour des comptes a relevé dans son rapport quelques éléments concernant la procédure de naturalisation. Le Département cantonal de la sécurité et de l'économie (DSE) est au courant depuis 2010 qu'il n'y a pas de procédure harmonisée, sans pour autant qu'il ait entrepris d'imposer aux communes genevoises l'uniformisation de leur rôle en la matière. (*Brouhaha.*) Je reprendrai quand je m'entendrai, Monsieur le président.

Le président. Je pense que vous avez raison, Madame. (*Le brouhaha continue. Le président sonne la cloche et attend. Rires.*) C'est bon, on peut poursuivre? Tout le monde est avec nous? Continuez, Madame.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je disais que le DSE doit donner des instructions précises en respectant un délai fixé au 1^{er} janvier 2018.

Au vu de la recommandation 9 figurant à la page 60 du rapport de la Cour des comptes, les Verts soutiendront évidemment le renvoi du projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement, afin qu'elle étudie la situation. En effet, il y a des améliorations à apporter à notre manière de fonctionner en matière de naturalisation.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Cependant, il ne s'agit pas de décider le maintien ou la suppression de la commission des naturalisations, mais en premier lieu de déterminer comment elle peut fonctionner en tenant compte des instructions du DSE. Il faudra donc nous interroger pour savoir si on veut procéder à des économies de bouts de chandelle, si on veut conclure un mariage par consentement mutuel, un pacte civil de solidarité (PACS) ou un mariage arrangé avec les candidats à la naturalisation. En effet, supprimer purement et simplement la commission revient à supprimer le lien humain avec la personne qui entreprend les démarches nécessaires pour entrer au sein d'une communauté.

De ce fait, il y aura plusieurs points à étudier: la conformité réglementaire de la procédure de naturalisation, ainsi que sa dimension humaine, c'est-à-dire l'accueil au sein de la commune de gens qui ont choisi d'en faire partie; ce choix doit être réciproque. Voilà pourquoi les Verts soutiendront le renvoi du projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement, mais pas forcément la suppression de la commission des naturalisations.

Je voulais encore ajouter une dernière remarque: pour le moment, la procédure n'a pas changé. En tant que présidente élue ce jour de la commission des naturalisations, je peux affirmer que les candidats ayant déposé leur dossier ne subiront aucune conséquence en fonction des décisions futures du Conseil municipal en la matière.

Le président. Félicitations pour votre élection à la présidence de la commission des naturalisations, Madame!

M^{me} Jennifer Conti (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, aujourd'hui encore, j'ai discuté au téléphone avec l'une de nos élues fédérales qui se dit particulièrement interpellée par le processus de naturalisation encore maintenu en Ville de Genève, ainsi que par le sens de la commission des naturalisations.

Plusieurs préopinants ont évoqué l'importance du lien humain, affirmant que les candidats sont ravis de nous rencontrer chez eux... Vous n'avez pas cessé de parler de vous et de votre vision de l'intégration, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face! Vous êtes-vous mis une seule fois à la place du candidat à la naturalisation? Moi, personnellement, si j'étais candidate, me voir soumise à la subjectivité d'un commissaire du Mouvement citoyens genevois – par exemple – me ferait extrêmement peur... Idem avec l'Union démocratique du centre! (*Applaudissements nourris et hourras de l'Alternative.*)

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Le président. S'il vous plaît! Madame Conti, vous n'allez pas nous faire ce coup-là deux fois...

M^{me} Jennifer Conti. Non, c'est la première et dernière fois.

Une voix sur les bancs de droite. C'est inadmissible!

Le président. Chut, ça suffit!

M^{me} Jennifer Conti. Honnêtement, quand on entend de tels propos, ça fait peur...

Le président. Madame Conti, vous savez de quoi on parle?

M^{me} Jennifer Conti. Oui! Je termine!

Le président. Je m'en réjouis.

M^{me} Jennifer Conti. Ecoutez, Mesdames et Messieurs de la droite, quand on entend les propos que vous tenez, on se rend compte que vous êtes nombreuses et nombreux à ne pas avoir lu du tout le rapport de la Cour des comptes. Il est donc urgent que nous le renvoyions à la commission du règlement, pour que vous l'étudiez! (*Applaudissements de la gauche, vives réactions de désapprobation de la droite.*)

Le président. Je vous donne la parole, Monsieur Sormanni – mais on reste gentil, d'accord?

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis toujours gentil, Monsieur le président! Mais moi, je trouve incroyable ce débat dû au fantasme d'un conseiller municipal qui se dit socialiste alors qu'il ne l'est pas du tout, et qui nous casse les pompes – je pèse mes mots, ce n'est pas méchant, ça... – depuis au moins deux législatures, avec sa volonté de supprimer la commission des naturalisations. Il

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

a peur de quoi? Et les préopinants – dont la représentante du Parti socialiste qui vient de s'exprimer –, que craignent-ils donc? Vous pouvez lui signaler, Monsieur le président, que je siégeais déjà à la commission des naturalisations à une époque où elle n'était probablement pas encore née! Mais ce n'est pas grave... Je pense, en tout cas, que j'ai un peu plus d'expérience qu'elle et que je sais mieux comment se passent les séances de la commission des naturalisations.

A l'époque, on revenait ici en séance plénière du Conseil municipal... (*Brouhaha.*) Taisez-vous! Il n'y a pas de respect!

(*M. Thévoz vient discuter avec le bureau.*)

Le président. Monsieur Thévoz, retournez à votre place, s'il vous plaît. Je pense que je suis assez juste dans les conflits d'intérêts mais, une fois que les propos litigieux ont été proférés, il est un peu difficile de revenir en arrière. Retournez à votre place, Monsieur Thévoz, ça suffit!

Des voix. Assis, Thévoz! A la niche!

Le président. Il faut reconnaître qu'il n'a pas tout à fait tort, Monsieur Sormanni. Par conséquent, si vous pouvez... (*Brouhaha.*) C'est bon, on peut poursuivre? Ça me semble un peu délicat, avec tout ce bruit! Pourtant, on n'en est qu'au premier tour de discussion, puisqu'on n'a même pas encore renvoyé ce projet de délibération en commission pour y travailler. Et l'objet en question reviendra ensuite devant notre plénum... Poursuivez, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. C'est fou ce que ce débat passionne les gens! Je ne sais pas de quoi ils ont peur. Que les demandes de naturalisation des candidats soient refusées? C'est extrêmement rare.

Je crois que nous serions bien inspirés de tenir compte des remarques de la Cour des comptes, mais son rapport ne dit pas qu'il faut supprimer la commission des naturalisations, il y a simplement des adaptations à faire. La meilleure, à mon sens, serait que le vote des dossiers de naturalisation ait lieu en séance plénière du Conseil municipal et non en commission – mais nous laisserons la commission du règlement dénouer cet écheveau et tenter de trouver une solution rationnelle.

Quant à l'option qui consisterait à confier le préavis sur les naturalisations à des fonctionnaires, qu'ils soient municipaux ou cantonaux... Je peux citer un

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

exemple tout frais: celui d'un fonctionnaire cantonal qui ne s'est pas déplacé chez le candidat, mais qui s'est contenté de lui téléphoner pour mener son enquête. Mesdames et Messieurs les signataires du projet de délibération PRD-123, trouvez-vous que ça, c'est prendre le pouls de la situation et établir le contact avec un candidat à la naturalisation? Dans le cas présent, il s'agit d'une personne qui vit ici depuis plus de quarante ans et qui n'est pas du tout exotique, puisque c'est un Italien qui fait partie des premiers immigrés à Genève. Et alors qu'il a déjà passé quarante ans chez nous, qu'il est complètement intégré, que toute sa famille est ici – son fils est même enterré ici –, on se contente de lui poser des questions par téléphone, sans même avoir le courage d'établir un contact direct!

Pour ma part, j'ai siégé à plusieurs reprises à la commission des naturalisations au cours de ma «vie antérieure», je peux donc affirmer qu'il est extrêmement enrichissant d'établir un contact avec les candidats. On les rencontre, on découvre leurs motivations... Il faut aller chez eux, si possible, car ainsi on les voit dans leur vie quotidienne. Cela me paraît extrêmement important. Supprimer ce processus et confier le traitement des dossiers de naturalisation à des fonctionnaires ou au Conseil administratif serait une erreur. Que fera le Conseil administratif? Il prendra la liste des candidats et il cochera tous les noms, car il n'a évidemment pas le temps, lui – c'est normal –, de faire les enquêtes et d'aller rencontrer les gens chez eux.

Je ne comprends pas pourquoi ce débat est aussi passionné. On en vient même à se faire accuser de racisme! Certains prétendent qu'il y a des commissaires qui, parce qu'ils sont membres du Mouvement citoyens genevois, pourraient refuser des demandes de naturalisation. Eh bien, la gauche a des préjugés totalement erronés! Je crois qu'il faut voir les choses objectivement et examiner pourquoi les gens viennent vivre chez nous, comment ils arrivent, quel est leur parcours. Voilà quel est notre objectif, et j'ai beaucoup de peine à comprendre pourquoi cela enflamme tellement le débat. (*Brouhaha.*) Il y a un bruit de fond assez sympathique, mais bon...

Certains prétendent qu'ils veulent supprimer la commission des naturalisations pour faire des économies. A mon avis, ils ont quelque'un de nouveau à subventionner, ce n'est pas possible autrement... car en général ils dépensent, ils n'économisent pas!

Combien de fois n'avons-nous pas débattu d'une éventuelle suppression de la commission des naturalisations, ne serait-ce que depuis que je suis revenu siéger au Conseil municipal en 2011? Nous en avons parlé des heures et des heures en commission comme en séance plénière, rien que pour satisfaire le dada d'un certain conseiller municipal...

Je crois qu'il faut savoir raison garder, Mesdames et Messieurs. Renvoyons maintenant le projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement pour

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

l'étudier. En tout cas, le Mouvement citoyens genevois s'opposera à la suppression de la commission des naturalisations, qui est un bienfait pour la République et pour Genève. Le processus de naturalisation relève de la compétence communale, comme l'a déclaré M^{me} Kraft-Babel à très juste titre, et j'approuve entièrement ses propos. Alors, soyons raisonnables et tâchons de clore cette discussion dignement!

M^{me} Michèle Roulet (LR). Certains préopinants de gauche ont affirmé qu'il faudrait laisser le Conseil administratif gérer la procédure des naturalisations. Pour rappel – cela a déjà été dit – la commission a traité cette année près de 1200 dossiers. Or, le projet de délibération PRD-123 prévoit sa suppression et la délégation de ses compétences au Conseil administratif. D'autres sur les bancs d'en face estiment que ces compétences ne devraient pas être celles des élus, mais plutôt celles des fonctionnaires. Eh bien, ils ont une très haute idée des fonctionnaires! Moi aussi, d'ailleurs, car j'ai été fonctionnaire et je ne cracherai pas sur le fonctionnariat. Néanmoins, je ne vois pas en quoi le fait d'être des élus nous rendrait inaptes à assurer la procédure de naturalisation auprès des candidats.

Il faut savoir que ce sujet est revenu, et revenu, et encore revenu moult fois devant le Conseil municipal, car la gauche a une vision très précise de ce qu'elle vise. On l'a bien vu hier soir, les téléspectateurs de TV Léman bleu auront pu le constater. Pour la gauche, la procédure de naturalisation n'est qu'une question administrative, pas un problème politique. Mais alors, je pose la question: pourquoi maintenir les trois niveaux, fédéral, cantonal et communal?

Quant à la recherche d'une plus grande efficacité... Que signifie être efficace? Chacun en donnera la définition qu'il veut. Pour la gauche, c'est régler au plus vite l'examen des dossiers de naturalisation et faire venir le plus de monde possible chez nous. Voilà ce que vous appelez être efficace, sur les bancs d'en face! Dans ce cas, pourquoi ne pas imaginer un système informatique où il suffirait de remplir en ligne un document administratif? En un clic, on deviendrait Suisse. Voilà ce que voudrait la gauche, en fait, il faut le savoir! Pour elle, la naturalisation devrait être automatique.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous évoquez souvent le droit du sol. Vous aimeriez introduire une manière de devenir Suisse à la française, ou selon les règles d'autres Etats. Or, dans notre pays, nous avons choisi d'adopter certaines démarches – même si cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas les améliorer.

J'aimerais également relever un paradoxe. Tout à l'heure, quelqu'un a dit que les conseillers municipaux étaient subjectifs dans leurs avis. Mais on pourrait considérer qu'il est subjectif de décider ce qui est objectif et ce qui ne l'est pas! Dans les affaires humaines, il n'y a que du subjectif. Cela n'empêche pas qu'il faut des lois pour cadrer les procédures.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

J'admets que le rapport d'audit de la Cour des comptes donne des pistes intéressantes et que certaines de ses critiques mériteraient d'être étudiées. Par exemple, il serait bon de mieux cibler les objectifs de la commission des naturalisations. Idem en ce qui concerne les outils obsolètes: tous ces papiers qui circulent, l'obligation pour chaque membre de la commission des naturalisations de récrire dans son rapport toutes les données et tous les noms, c'est un peu du travail de singe! Cela paraît inutile, à l'ère actuelle. Il est donc vrai que le traitement des dossiers pourrait se faire de manière plus efficace.

Pour conclure, je citerai à nouveau le rapport d'audit de la Cour des comptes, qui relève que les démarches communales sont laissées à l'appréciation propre de chaque commune. Eh bien, tant mieux! C'est ce qui fait la richesse de notre pays!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Michèle Roulet. Vous voulez quoi, Mesdames et Messieurs de la gauche? Un pays où tout est décidé pour tout le monde à un seul endroit? Je signale que, si la Ville de Genève est une très grande commune qui doit traiter énormément de dossiers de naturalisation, il n'y a pas de raison que d'autres comme Chancy ou un petit village de Suisse centrale aient une commission des naturalisations, car elles auront peut-être trois candidats par an... Par conséquent, gardons cette diversité de pratique qui est une richesse, afin que chaque commune puisse avoir son propre système d'appréciation des candidatures.

J'en viens à la question des dysfonctionnements. Sur ce plan, je rejoins les propos de M^{me} Kraft-Babel: le rapport d'audit de la Cour des comptes est un peu surréaliste! On y lit à plusieurs reprises – attention, tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs –, je cite: «La Cour a reçu une communication citoyenne faisant état de possibles dysfonctionnements dans le traitement des dossiers de naturalisation par la commission des naturalisations de la Ville de Genève.» Ce n'est sûrement pas un secret de Polichinelle, on devine qui a transmis à la Cour des comptes «la» communication qualifiée de «citoyenne»! Voilà qui en dit long sur le style de cet audit...

Le président. Il vous faut conclure, Madame.

M^{me} Michèle Roulet. Je conclurai en répétant que ce rapport contient certaines remarques intéressantes qu'il s'agit d'étudier, de manière à améliorer la pratique de la commission des naturalisations. Mais en aucun cas il ne s'agit d'affirmer que la commune doit se désinvestir de ce rôle très important. J'ajoute que les dys-

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

fonctionnements que je viens de mentionner ont été provoqués précisément par la gauche, qui s'est permis d'instrumentaliser la presse pour disqualifier la commission en trahissant le secret de fonction, ce qui est tout à fait inadmissible.

Un dernier mot: il serait intéressant de prendre en compte également le regard des candidats à la naturalisation. En ce qui me concerne et sur la base de ma propre expérience, j'ai souvent vu des gens qui se sentaient valorisés et heureux grâce à la rencontre avec des élus – et non pas avec des fonctionnaires qui seraient là pour les juger ou leur faire passer des tests. Certes, chaque candidat ne tombe pas forcément sur un membre de la commission des naturalisations avec qui il a des atomes crochus, mais je rappelle qu'un fonctionnaire n'est pas une chose molle et sans vie – il a aussi ses préjugés et ses orientations politiques! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je l'avoue, Mesdames et Messieurs: l'auteur de la communication citoyenne évoquée dans le rapport de la Cour des comptes, c'est moi! A la prochaine séance plénière, vous me verrez revêtu d'une robe de bure, la tête couverte de cendres, un cierge à la main... J'ai osé utiliser une disposition légale et constitutionnelle permettant à chaque citoyen – et même à chaque habitant – de ce canton de demander à la Cour des comptes d'enquêter sur quelque chose qui lui paraît nécessiter une intervention et une enquête!

La Cour des comptes en a profité pour examiner la totalité du processus de naturalisation à Genève, et elle a bien fait! En effet, aux dysfonctionnements de la part municipale dudit processus s'ajoutent ceux – continuels – de la part cantonale. Des dysfonctionnements ont même été constatés au niveau fédéral! Autrement dit, la totalité du processus de naturalisation dans notre canton est marquée par des dysfonctionnements en cascade.

Notre compétence à nous se limite à la commune. Nous ne pouvons modifier ni la loi cantonale ni la loi fédérale sur l'acquisition de la nationalité suisse; nous pouvons tout au plus modifier le règlement de notre propre Conseil municipal en la matière. Telle est la proposition du groupe socialiste par le biais du projet de délibération PRD-123. Nous savions bien, en le rédigeant – car l'exercice a déjà été fait –, qu'il y a au sein du Conseil municipal deux avis totalement opposés en faveur soit du maintien, soit de la suppression de la commission des naturalisations.

Cependant, aucun de nous qui proposons la suppression de cette commission ne demande pour autant la suppression de l'étape municipale du processus de naturalisation. En effet, celle-ci est fondée sur la loi et la Constitution, et elle est indispensable. Le problème que pose notre fonctionnement actuel est que cette étape est bâclée non pas par l'administration municipale ou cantonale, mais par les pratiques d'une commission des naturalisations qui ne respecte ni le règlement du Conseil municipal ni la LAC.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Le président. On se calme, Monsieur Holenweg, s'il vous plaît!

M. Pascal Holenweg. Mais je suis d'un calme olympien, Monsieur le président!

Le président. Il y a déjà assez d'ambiance comme ça...

M. Pascal Holenweg. Ne vous laissez pas tromper par les apparences, je suis d'un calme irénique!

Le président. Ah... Excusez-moi, alors. Je vous ai surestimé!

M. Pascal Holenweg. Je suis à deux doigts du coma, Monsieur le président! Je reprends. Nous avons donc saisi l'occasion du rapport de la Cour des comptes pour déposer le projet de délibération PRD-123.

Sous l'angle du fonctionnement du Conseil municipal, nous sommes dans une situation absurde où la commission des naturalisations travaille objectivement pour rien, sinon pour que ses membres aient la conviction d'être utiles à quelque chose. Les rapports de cette commission sont votés en violation du règlement du Conseil municipal et transmis au Conseil administratif en violation de la LAC. Lequel Conseil administratif, étant de toute façon l'instance chargée de donner au Canton l'avis municipal, se contrefiche – pour ne pas le dire de manière encore plus vulgaire – des rapports de la commission des naturalisations!

Qu'elle fonctionne ou pas, se réunisse ou pas, transmette des rapports ou pas, cela ne change rigoureusement rien au rôle de la commune dans le processus de naturalisation. Or, je le répète, l'avis de la commune est du ressort du Conseil administratif. Lorsque celui-ci a été auditionné par la Cour des comptes – car il l'a été, je le souligne à l'intention de mes préopinants et de tous ceux qui auraient envie d'intervenir sans avoir lu le rapport d'audit – il a répondu à la plupart des objections qui lui ont été faites.

Le Conseil administratif a ainsi confirmé à la Cour des comptes que c'était lui qui donnait légalement l'avis de la commune sur les dossiers de naturalisation et que l'on pouvait parfaitement se passer de la commission des naturalisations, car tout le travail a déjà été fait au moment où ces dossiers lui sont transmis.

Bref, Mesdames et Messieurs, tout le monde est apparemment d'accord de renvoyer le projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement, afin

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

qu'elle étudie de manière objective et exhaustive les possibilités de réforme du processus de naturalisation au niveau communal.

Du point de vue de la Cour des comptes et du groupe socialiste, il n'y a que deux alternatives envisageables. La première est la suivante: on en revient à la pratique du siècle dernier et la commission des naturalisations transmettra une centaine de dossiers par session au plénum, qui commencera toutes ses séances par les voter un à un – à bulletins secrets ou à main levée, peu importe, mais à huis clos avec un quorum de 41 personnes. Si cette solution est adoptée, je souhaite bien du plaisir au président du Conseil municipal et à tous ceux qui devront gérer notre ordre du jour, car on y passera à chaque fois toute la première journée de nos sessions plénières.

La deuxième solution consiste à adopter la même pratique que seize autres communes genevoises qui ne sont pas particulièrement antipatriotiques. Elles ne se contrefoutent pas du processus de naturalisation et ne se moquent pas des candidats, mais elles ont compris que de toute façon les commissions de naturalisation ne servent à rien, puisque c'est l'exécutif qui donne l'avis de la commune en la matière. Nous proposons que la Ville fasse de même et supprime cette commission que j'ai déjà eu l'occasion de qualifier de parasitaire. Elle l'est objectivement, car elle n'amène rien au débat sur la naturalisation, rien aux dossiers, rien aux futurs naturalisés – sauf l'illusion qu'avec les commissaires qu'ils ont rencontrés ils ont eu affaire à des gens ayant un pouvoir sur leur candidature.

Enfin, je ferai une dernière remarque à l'intention de M^{me} Rouillet. Elle a fait allusion à des dysfonctionnements de la commission des naturalisations dont se serait rendue coupable la gauche. Si je me souviens bien, ce n'est pas un membre de la gauche qui a dû être renvoyé de ladite commission puis du Conseil municipal, car il faisait du chantage sexuel à l'endroit des candidates à la naturalisation en leur laissant croire qu'il pourrait les naturaliser si elles couchaient avec lui. Je le répète, ce n'est pas un commissaire de gauche qui s'est adonné à cette pratique-là!

Elle ne reflète évidemment pas le comportement de tous les membres de la commission des naturalisations, mais l'existence même de cette dernière cultive l'illusion que les conseillers municipaux ont un rôle et une légitimité quelconques dans le processus de naturalisation. Or, cette illusion est confortée par la plupart des arguments de la droite. (*Applaudissements de la gauche et huées de la droite.*)

M. Jacques Pagan (UDC). Je ne prolongerai pas notre temps de réflexion. J'aimerais simplement rappeler que nous nous sommes opposés à l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-123, car nous estimons – quoi qu'on puisse en dire – que la commission des naturalisations accomplit un très bon travail. Certes, tout travail peut être amélioré, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et il en va de même pour le rapport de la Cour des comptes. Nous ne refuse-

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

rons pas le renvoi du projet de délibération en commission, car de toute façon une majorité du plénum se dessine clairement dans ce sens, mais j'aimerais faire quelques remarques.

Je juge le rapport de la Cour des comptes remarquable, puisqu'il a été initié à l'origine – et peut-être aussi un peu «explicité» – par notre collègue Pascal Holenweg, qui est un homme d'authentique talent et de grande science juridique. Je me rappelle que, lorsque nous avons été appelés à siéger à l'Assemblée constituante, nous avons été saisis d'un volumineux projet de Constitution cantonale écrit de A à Z par notre collègue Holenweg. Admiratifs, nous nous sommes alors demandé qui était donc ce juriste éminent, qui ne paraissait pas être titulaire d'un doctorat en droit mais qui nous donnait des leçons juridiques pertinentes, intéressantes... Bref, peut-être certains d'entre nous ont-ils jeté ce document tout de même un peu iconoclaste, mais moi je l'ai gardé comme souvenir. Je m'y réfère ici, car il est bon d'avoir des idées contraires pour améliorer notre capacité de comprendre et de voir. Voilà ce que je voulais vous dire dans un premier temps, chers collègues.

Les gens qui nous regardent à la télévision sont sans doute un peu apeurés à l'idée que nous puissions être d'avis si différents concernant la commission des naturalisations. Au fond, le problème qui nous est posé est le suivant: comment être sûr que chaque candidat mérite la nationalité suisse? Comment être dans le juste et le vrai? Tous partis confondus, nous sommes tous soucieux d'accepter dans notre communauté nationale et de mettre en avant des gens qui ne sont pas nécessairement comme nous, mais qui partagent l'essentiel de nos conceptions, de notre philosophie, de notre organisation de vie, de notre ordre juridique, de nos institutions.

C'est un travail que l'administration peut éventuellement faire, cependant je crois qu'il est illusoire de trop compter sur elle. De plus, il appartient quand même aux citoyens d'avoir ce contact de terrain pour juger de la capacité des candidats. J'ai effectué cette tâche pendant une année et j'ai parfois été étonné de rencontrer des candidats aussi remarquables. Je me suis dit alors: «Es-tu toi-même suffisamment suisse?», car la personne que j'interrogeais semblait avoir encore plus de conviction – je dirais même de patriotisme – que moi. C'est très révélateur!

Comme l'ont dit certains préopinants, les personnes qui sollicitent le bénéfice de la naturalisation suisse sont très touchées à l'idée que ce soient des élus du peuple qui fassent ce pas, qui les rencontrent, se mettent attentivement à leur écoute et avec lesquels ils peuvent discuter, avoir un échange.

La Suisse n'est pas un pays parfait, nous ne sommes pas un peuple parfait, nous devons toujours essayer de nous améliorer – mais ceux qui s'adressent à nous pour obtenir le bénéfice de la naturalisation suisse sont exactement dans la même situation. Il arrive donc un moment où, sur l'essentiel, nous sommes

d'accord. La démocratie suisse est le bien le plus précieux que nous ayons! Les gens sont demandeurs de cette démocratie, de cette capacité et de ce droit à s'exprimer, du devoir primordial qui se traduit par le droit de voter et d'élire. Participer à la vie de la cité, du canton, de la Confédération est quelque chose d'extraordinaire, c'est un privilège exceptionnel. Alors, gardons-le!

Je reviens sur les propos de M^{me} Florence Kraft-Babel: le rapport de la Cour des comptes fait état de procédures, de processus et autres, il est vrai que c'est terriblement froid! C'est technique, il n'y a aucune humanité là-dedans, zéro! Ce rapport ne parle pas de ce qu'est la nationalité suisse ni de sa structure. Comme M. Scherb l'a très bien relevé, la nationalité suisse s'acquiert d'abord par l'octroi du droit de cité communal. Sans cela, vous ne pourrez jamais devenir Suisse. Le droit de cité communal détermine un droit de cité cantonal, selon l'emplacement de la commune concernée, lequel droit de cité cantonal détermine le droit de cité fédéral. Mais c'est bien à la commune qu'il revient de décider si telle ou telle personne mérite d'être Suisse ou pas – et ça, c'est fondamental. Ne l'oubliez pas, Mesdames et Messieurs!

Cela met à notre charge un important devoir d'étude des dossiers. La nationalité suisse est un bien précieux, c'est le ciment entre nous, nous ne voulons pas y voir tout à coup des éléments qui le perturbent. Chacun est libre d'avoir ses choix et ses idées politiques dans tel ou tel domaine mais, entre nous au moins, comprenons-nous, parlons-nous, soyons solidaires les uns des autres! Relisez le merveilleux Pacte de 1291, chers collègues: en quelques phrases, en peu de mots, tout y est dit sur la mentalité suisse, sur l'essentiel de ce qui fait la Suisse.

Nous serons heureux de débattre du projet de délibération PRD-123 en commission du règlement. Pensons qu'il ne s'agit pas que d'une affaire de procédure, mais que nous devons y mettre le meilleur de nous-mêmes, pour respecter cette âme suisse communément partagée entre nous tous – c'est important, il faut avoir un immense respect pour elle. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, évitons les incessantes attaques droite-gauche, cela ne rime à rien, c'est sclérosant et stupide. Je crois que c'est un très mauvais exemple que nous donnons à nos amis étrangers qui nous regardent débattre et qui, un jour, pourraient être tentés par l'idée de devenir Suisses. (*Applaudissements nourris.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Nous avons été saisis d'un amendement déposé par M. Gauthier, M. Guex et M^{me} Ecuyer. Le bureau a décidé de donner une minute à M. Gauthier pour défendre cet amendement, malgré le fait que la liste des intervenants était close.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie de votre mansuétude, Monsieur le président. Les questions principales de ce débat sont très simples. Premièrement, la procédure actuelle est-elle conforme au droit? Il semble que des adaptations doivent être faites afin d'assurer cette conformité. Deuxièmement, y a-t-il un risque de traitement arbitraire des dossiers selon qu'ils tombent dans les mains de tel ou tel commissaire? Il semble aussi que ce risque soit réel.

Voilà pourquoi nous proposons au plénum d'amender le projet de délibération PRD-123 en confiant à la commission du règlement le soin de définir un règlement et des procédures de la commission des naturalisations qui permettent de lever ces deux ambiguïtés. Chers collègues, je vous remercie de votre soutien à ce projet de délibération amendé, qui est celui du bon sens et de la raison. Notre amendement est le suivant:

Projet d'amendement

Remplacer l'article unique du projet de délibération PRD-123 par l'article unique nouveau suivant: «La commission du règlement du Conseil municipal prépare et propose un règlement de la commission des naturalisations afin de rendre son travail compatible avec les dispositions juridiques en vigueur et de limiter au minimum les risques de traitement arbitraire des dossiers par ses membres.»

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Cet amendement a été distribué aux chefs de groupe.

Mis aux voix, l'amendement de M. Gauthier est refusé par 53 non contre 21 oui (2 abstentions).

Le président. Je mets donc aux voix le renvoi de ce projet de délibération PRD-123 non amendé, dans sa formulation initiale, à la commission du règlement.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 64 oui contre 13 non (1 abstention).

5. Motion du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Jennifer Conti et Marie-Pierre Theubet: «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève» (M-1234)¹.

PROJET DE MOTION

A Genève, en 2016, de très nombreuses personnes dorment à la rue, dans leur voiture, dans des caves, ou ailleurs. Leur nombre est difficilement évaluable, mais selon les associations et professionnels du champ social, cela touche quotidiennement entre 400 et 1200 personnes. Ces chiffres ne sont pas précis, car il n'existe aucune méthode d'évaluation du nombre de sans-abri à Genève. Le processus social d'invisibilité (ne pas vouloir voir ce qui fait mal) empêche une prise en charge optimale de ces personnes et induit des coûts cachés (police, voirie, hôpital) importants pour la collectivité.

Considérant:

- l'augmentation constante de la précarité à Genève qui place de plus en plus de personnes dans des situations de vie extrêmement périlleuses²;
- l'absence d'études portant sur les personnes sans abri alliée à la honte d'être placé dans la précarité qui induisent des phénomènes de retrait social;
- le fait qu'«il n'y a aucune statistique officielle concernant le sans-abrisme en Suisse (ni à Genève), ni de définition ou de critères sur lesquels se reposer pour quantifier cette partie de la population» comme le rappelle le Service InterroGE de la Ville de Genève³;
- que les associations de terrain travaillant dans le champ social évaluent entre 400 et 1200 les personnes cherchant quotidiennement un abri en Ville de Genève⁴, constatant ainsi que la variabilité de cette fourchette est trop importante;
- les variations saisonnières et les difficultés de prendre en compte une problématique sociale si elle n'est pas bien évaluée et partant de là d'adapter une réponse coordonnée et adéquate;
- l'urgence sociale de ne plus nier une problématique importante qui conduit un certain nombre de nos concitoyen-ne-s à dormir dans des parcs, des caves ou des voitures;
- la volonté du Conseil administratif, affirmée dans sa feuille de route pour la législature 2015-2020, que Genève devienne une ville avec zéro sans-abri;

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 434.

² <http://www.adc-ge.ch/actualites/6-actualites/162-statistiques-aide-sociale>

³ http://www.ville-geneve.ch/index.php?id=16358&id_detail=2344

⁴ http://alcip.ch/images/MANIFESTE_04.14.pdf

Motion: évaluation du nombre de sans-abri

- le vote par le Conseil municipal de la motion M-1040 «Pour un lieu de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» et la difficulté actuelle de savoir précisément combien de personnes y sont afin de la mettre en œuvre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser ou de mandater une entité externe afin d'effectuer une étude visant à documenter et chiffrer précisément la problématique des personnes sans abri sur le territoire de la Ville de Genève et mettre rapidement en œuvre une politique concertée avec le Canton et les autres communes, afin de répondre durablement à cette question du sans-abrisme.

Préconsultation

M. Sylvain Thévoz (S). La motion M-1234 intitulée «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève» vise à ce que nous obtenions des chiffres, afin d'avoir une vision claire de la situation actuelle. Les associations sur le terrain estiment qu'entre 400 et 1200 personnes dorment quotidiennement dans la rue – mais il s'agit là d'évaluations et de comptes rendus empiriques, lesquels ne nous donnent pas une idée très claire du nombre de personnes qui, chaque soir, ne savent pas où dormir dans cette ville. J'insiste là-dessus, car c'est important. Ces gens vont dans les parcs, sous les ponts, dans des caves, des voitures ou autres.

Nous avons eu l'occasion d'étudier en séance plénière la motion M-1040, qui demandait l'ouverture d'un lieu d'accueil à l'année pour les sans-abri. Le Conseil municipal dans son ensemble l'a votée et renvoyée à la magistrate Esther Alder. Je me souviens des nombreuses critiques entendues en commission à cette occasion, de la part de commissaires qui se plaignaient de ne pas savoir ce qu'il en était exactement. Eh non, on ne le sait pas! On ne sait pas combien de gens dorment dans la rue ni combien de temps ils y demeurent. Il y a là un flou qui semble... je n'oserais pas dire «arranger» certains, qui leur permet cependant de ne pas trop regarder des choses extrêmement douloureuses – peut-être par pudeur mais aussi par impuissance, finalement.

Ces «choses douloureuses», c'est la situation de personnes qui se retrouvent quotidiennement sans abri. Le Parti socialiste est d'avis qu'on ne peut pas continuer à ne pas savoir, à ne pas voir. Il est nécessaire de prendre position et d'avoir à cet égard une politique claire basée sur des études.

Le Conseil administratif l'a affirmé dans sa feuille de route pour la législature 2015-2020: son objectif est qu'il n'y ait plus aucun sans-abri à Genève. La motion M-1234 vise à encourager et soutenir cette démarche en demandant une étude chiffrée. Celle-ci peut être réalisée par les services de M^{me} Esther Alder, par

une université ou par la Haute école de travail social (HETS). En tout cas, il faut que cela se fasse une fois dans cette ville, dans ce canton et j'ai presque envie de dire dans ce pays – car vous serez peut-être choqués de l'apprendre, Mesdames et Messieurs, mais il n'existe aucune étude précise sur le sans-abrisme en Suisse. On n'a pas de chiffres, on ne sait pas, on ne veut pas voir.

Nous venons de parler de naturalisation... C'est peut-être une habitude profondément ancrée dans la mentalité suisse: détourner le regard, penser qu'on est un pays prospère et que tout va bien. Or, il y a des taches cachées, des zones d'ombre... Cette motion vise à les estomper.

Hier soir, en acceptant la délibération de la proposition PR-1180, le Conseil municipal a voté un prêt de 20 millions de francs en faveur de la Genève internationale. Loin de moi l'idée d'opposer la rénovation nécessaire de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG) – des bâtiments extrêmement intéressants et importants pour notre ville – à la précarité des 400 à 1200 personnes qui dorment dans la rue au quotidien. Mais il serait tout de même choquant que nous votions un jour 20 millions de francs pour la Genève internationale et refusions le lendemain une motion comme celle-là qui, à mon avis, ne demande aucun investissement. M^{me} Esther Alder peut la mettre en œuvre avec les fonds existants ou par mandat universitaire. Après le vote de ces 20 millions de francs pour la Genève internationale, nous ne pouvons pas décider de ne rien faire pour les sans-abri!

J'enjoins donc au plénum – et le Parti socialiste avec moi – de renvoyer la motion M-1234 au Conseil administratif pour son exécution la plus rapide possible. Je rappelle que nous avons voté hier l'urgence de cette motion, car on ne peut pas attendre un an ou deux. C'est urgent, justement! Malheureusement, c'est le genre d'enjeux qui sont mis sous la pile un peu trop vite, année après année. Néanmoins, je tiens à préciser que M^{me} Esther Alder œuvre pour les faire remonter dans la pile et prendre ces problématiques à bras-le-corps. Je pense que nous pouvons, avec la motion M-1234, la soutenir et l'encourager dans ce sens, tout en soulignant le bon travail réalisé par la Ville de Genève pour lutter contre la précarité. Ne baissons pas les bras, merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 53 oui contre 8 non (3 abstentions).

Le président. La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote de la motion, c'est-à-dire son renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 55 oui contre 12 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser ou de mandater une entité externe afin d'effectuer une étude visant à documenter et chiffrer précisément la problématique des personnes sans abri sur le territoire de la Ville de Genève et mettre rapidement en œuvre une politique concertée avec le Canton et les autres communes, afin de répondre durablement à cette question du sans-abrisme.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Projet de délibération du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Offrons à la mobilité douce les moyens nécessaires à son développement» (PRD-124)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote du 5 juin 2016 du peuple en faveur du contreprojet sur la mobilité PL 11769 (loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) qui prévoit un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération (art. 3 lettre d);
- le vote du 15 mai 2011 du peuple en faveur de l'initiative 144 sur la mobilité douce;
- que le délai prévu par l'initiative 144 pour créer un réseau complet et sécurisé en faveur des cyclistes, courant jusqu'en 2019 est bientôt échu;
- les nombreux axes et carrefours dépourvus de toute mesure de protection pour les piétons et cyclistes;
- le manque d'effort concret pour faciliter le déplacement des cyclistes et des piétons au sein d'un réseau cohérent et continu;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 434.

- le PL 11791 cantonal qui ouvre un crédit d'investissement de 8 millions de francs destiné à mettre en place des aménagements en faveur des cyclistes dans le cadre du Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018;
- l'engagement de la Ville de Genève mentionné dans le PL 11791 à trouver un financement équivalent à celui du Canton pour l'aménagement de ses routes communales;
- l'absence de ligne d'investissement au sein du plan financier d'investissement (PFI), destinée à financer l'aménagement d'un réseau sécuritaire et complet en faveur de la mobilité douce,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif présente au Conseil municipal un crédit d'investissement de 8 millions de francs (échelonné sur quatre ans, soit 2 millions de francs par année) destiné:

- à financer l'identification des zones dangereuses pour la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Genève et à élaborer un concept cohérent de ce réseau;
- à étendre et à développer les infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes sur le territoire de la Ville de Genève (en particulier la réalisation de places de stationnement pour vélos, le prolongement et la sécurisation des voies existantes et l'extension de pistes et bandes cyclables continues et sécurisées).

Art. 2. – Le Conseil administratif, avec la collaboration des associations œuvrant dans le domaine de la mobilité douce, met en place des campagnes de sensibilisation à l'intention des cyclistes pour qu'ils adoptent un comportement respectueux et responsable (cyclo-civisme) vis-à-vis des autres usagers de la route.

Préconsultation

M. Lionel Ricou (DC). Chers collègues, en vous soumettant le projet de délibération PRD-124, le Parti démocrate-chrétien vous invite à demander au Conseil administratif de nous présenter un crédit-cadre de 8 millions de francs pour des aménagements visant à sécuriser les piétons et les cyclistes sur le territoire de la

Projet de délibération: développement de la mobilité douce

Ville de Genève, ainsi qu'à prévoir des campagnes de sensibilisation orientées sur les cyclistes, afin qu'ils adoptent des comportements respectueux envers les autres usagers de la route.

Nous constatons qu'une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour le développement de la mobilité douce à Genève. Le Canton est en passe d'adopter le projet de loi PL 11791 qui ouvre un crédit de 8 millions de francs pour la développer. Bonne nouvelle: nous avons appris que la commission des travaux du Grand Conseil avait voté ce crédit en faveur de la mobilité douce sur les routes cantonales situées dans les autres communes que la nôtre. Nous devons donner une impulsion pour construire ce genre d'aménagements également sur le territoire de la Ville et lancer notre processus en parallèle avec celui du Canton, qui a déjà une petite longueur d'avance.

En effet, notre objectif est que le réseau de mobilité douce de la Ville soit réalisé de manière cohérente par rapport à celui du Canton. Il serait absurde que ce dernier réalise de tels aménagements et que nous fassions de même seulement dix ou quinze ans plus tard. Les usagers se soucient peu de savoir sur le territoire de quelle collectivité ils circulent; ce qu'ils veulent, c'est la continuité des aménagements pour se déplacer en toute sécurité.

Justement, la sécurité est ce qui prime, lorsque l'on se déplace. Les personnes à mobilité réduite, les enfants, les personnes âgées, les handicapés ont le droit de pouvoir se déplacer sans risquer leur vie ni leur santé. Entre 2010 et 2013, près de 800 accidents – dont un tiers étaient graves – ont impliqué des piétons à Genève. A noter qu'un tiers des accidents ont eu lieu sur un passage pour piétons, ce qui démontre bien qu'il faut encore faire des efforts pour améliorer les aménagements favorisant la mobilité douce.

Avec cette demande de crédit, nous voulons renforcer aussi bien la sécurité des piétons que celle des cyclistes. Pour les piétons, nous voulons sécuriser les traversées et carrefours identifiés comme dangereux et créer des zones qui leur soient dévolues. Pour les cyclistes, nous voulons poursuivre l'extension du réseau de pistes cyclables et augmenter le nombre de places de stationnement destinées aux vélos.

Les signaux politiques en matière de soutien à la mobilité douce sont clairs. En 2011, le peuple a adopté l'initiative IN 144 intitulée «Pour la mobilité douce», qui est à l'origine, notamment, du plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018, auquel nous faisons référence dans notre projet de délibération. Selon le texte de cette initiative, les collectivités publiques ont jusqu'en 2019 pour réaliser le réseau cyclable complet et sécurisé. Le peuple a également plébiscité à près de 70%, le 5 juin dernier – c'est donc tout récent –, la loi «Pour une mobilité cohérente et équilibrée», contreprojet à l'initiative IN 154. Cette loi a comme double

caractéristique d’être le résultat d’un large consensus parmi les députés du Grand Conseil, et de viser une «pacification» des différents types de transport en affectant l’hypercentre à la mobilité douce.

Le nombre des adeptes de la mobilité douce ne cesse de croître: en dix ans, entre 2000 et 2010, les déplacements à pied ou à vélo ont augmenté de 10%. La progression de la mobilité cycliste est encore plus importante, puisqu’elle a augmenté de 30% entre 2009 et 2011 et ne cesse de croître depuis cette date.

Dans ce contexte, que fait la Ville en matière de mobilité douce? En réalité, elle n’en fait de loin pas assez, raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien veut investir 8 millions de francs, au cours de ces quatre prochaines années – soit jusqu’en 2019 –, pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes et construire des infrastructures incitant le plus grand nombre d’usagers à recourir à la mobilité douce, dans la mesure de leurs possibilités. En cinq ans, soit depuis l’acceptation de l’initiative IN 144, notre commune a investi moins de 500 000 francs pour la mobilité douce!

Le plan d’actions de la mobilité douce 2015-2018 prévoit de sécuriser plusieurs sites situés sur le territoire de notre commune. J’en citerai quelques-uns: le U lacustre qui passe par les quais et le Jardin anglais, la rue de Chantepoulet, etc.

En résumé, chers collègues, pour respecter la volonté populaire exprimée à deux reprises ces dernières années, pour créer des aménagements plus sûrs pour les piétons et les cyclistes, pour favoriser le recours à la mobilité douce, pour créer en parallèle avec le Canton un réseau cohérent dans ce sens, le Parti démocrate-chrétien vous invite à soutenir notre projet de délibération PRD-124 qui permettra de mettre à disposition un crédit-cadre de 8 millions de francs pour la mobilité douce. Dans un premier temps, nous vous demandons de renvoyer cet objet à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

Mise aux voix, l’entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 37 oui contre 26 non.

M. Alfonso Gomez (Ve). Voilà enfin une action positive... On s’était plutôt habitués, ces derniers temps, à recevoir des interdictions de la part du Parti démocrate-chrétien! Parmi les dernières en date, je mentionnerai l’interdiction des vélos dans les parcs. Je salue donc, évidemment, le projet de délibération PRD-124 et son objectif positif.

Il s’inscrit, du reste, dans un débat déjà commencé dont nous avons souligné l’importance. Je rappelle que les quatre motions en faveur du vélo M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226 ont été renvoyées en commission par les mêmes, j’imagine, qui soutiendront aujourd’hui ce projet de délibération. La motion

Projet de délibération: développement de la mobilité douce

M-1223 demande justement la création de parcours en site propre, sécurisés et continus. Elle est importante car, comme cela a déjà été dit, la pratique du vélo augmente rapidement à Genève.

Or, ces dernières années, les autorités n'ont eu de cesse de mêler cyclistes et piétons – parfois volontairement, d'autres fois sans le vouloir – en interrompant certaines pistes cyclables. Quand on arrive à vélo du quai Gustave-Ador ou de la rue de Lausanne, on se retrouve tout à coup dans des nœuds de circulation extrêmement dangereux pour les cyclistes. Que font alors ces derniers? Eh bien, ils empruntent les voies de passage les plus sûres et se mêlent ainsi aux piétons. Nous le regrettons.

Petite réserve par rapport à ce qui vient d'être dit: la majorité des accidents qui impliquent des piétons sont causés par des voitures et des motos – mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard à la faveur de la motion M-1233 concernant les motos.

Bien entendu, nous soutiendrons le projet de délibération PRD-124. On le sait, notre motion M-1225 – que les autres groupes de l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien ont également approuvée lors de son renvoi en commission – prévoit le recensement des «points noirs piétons et vélo» sur le territoire de la Ville de Genève. Il est extrêmement important que les pouvoirs publics interviennent et recensent ces endroits dangereux, cela pour des raisons évidentes de sécurité et de protection de nos concitoyens, bien sûr, ainsi que pour des questions de salubrité, ai-je envie de dire. Il s'agit d'élaborer une véritable politique de sécurité routière pour ce mode de transport qu'est le vélo, qui est de plus en plus utilisé.

Il y a une autre raison qui nous pousse à soutenir le projet de délibération PRD-124: la lutte contre la pollution. Sur ce plan, la situation est dramatique, même si on en parle peu. Chaque année, en Suisse, 3500 à 4000 personnes meurent des conséquences directes de la pollution et des particules fines. Or, leur source principale – on ne le dit pas assez – est la circulation motorisée non seulement des voitures, mais aussi des motos.

La lutte contre le bruit est une autre problématique de santé publique. Aujourd'hui, notre municipalité compte 65 km de routes où les normes fédérales sur la protection contre les nuisances sonores ne sont pas respectées. Soixante-cinq kilomètres, Mesdames et Messieurs, cela signifie 80 000 habitants. C'est énorme! Notre responsabilité est engagée. Je signale au passage qu'un scooter fait plus de bruit que 2000 vélos électriques! Mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

En conclusion, je le répète, nous soutiendrons évidemment le projet de délibération PRD-124, que nous saluons. Toutefois, nous déplorons quelque peu la

teneur de son article 2, dont nous entendons discuter en commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, l'éducation routière doit s'adresser à l'ensemble des usagers; il est trop facile de pointer un doigt accusateur sur les seuls cyclistes! On sait qu'avec les piétons ils sont les parents pauvres de la mobilité urbaine.

Nous reviendrons également, en commission, sur la question du financement des mesures demandées dans ce projet de délibération. Comme nous l'avons souvent dit, il faut être cohérent: les investissements concernant l'économie verte – ou la «nouvelle économie», appelez-la comme vous voudrez – sont importants. Il faut donc faire preuve d'une certaine cohérence dans les pratiques politiques que l'on adopte et ne pas vouloir couper sans cesse dans les budgets pour ensuite demander des financements!

Enfin, je soutiens l'idée de la sécurisation du U lacustre en faveur de la mobilité douce. A ce titre, je rappelle que l'Alternative demande régulièrement le renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement de la motion M-1175, qui demande justement 12 dimanches par année sans voiture autour de la rade; or, ce renvoi direct a été refusé à chaque fois par la majorité du plénum. J'espère que nous pourrions bientôt accepter la motion M-1175 en faveur d'un U lacustre sécurisé...

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons avec enthousiasme le projet de délibération PRD-124 et nous voterons ce soir son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). Revoilà donc la mobilité douce, un concept creux qui mélange les problèmes des cyclistes et ceux des piétons. Certes, à certains endroits ces deux types d'usagers de la route se côtoient, voire circulent sur le même espace, mais ce n'est pas une raison pour faire cette confusion! On constate qu'elle est de nature idéologique, finalement – du moins, c'est ce qui ressort des raisons invoquées.

Il me semble que c'est faire fausse route. Il faudrait d'abord s'attaquer aux vraies questions concernant le déplacement des cyclistes et des piétons. Le gros problème, pour les piétons, est qu'actuellement certains passages à lignes jaunes sont mal ou pas du tout éclairés, et donc dangereux. Il faudrait traiter ces emplacements précis de manière spécifique, au lieu de faire, refaire, défaire, redéfaire et rerefaire des pistes cyclables qui nous coûtent une fortune, car elles sont soumises à une certaine improvisation: en effet, il suffit d'un changement de technicien ou d'ingénieur pour que les frais de génie civil augmentent. Les bureaux d'ingénieurs sont ravis et les politiques se donnent bonne conscience, mais telle n'est pas la bonne méthode!

Projet de délibération: développement de la mobilité douce

Concernant les cyclistes, il est certain qu'il y a un effort important à faire, non pas tant pour réaliser des pistes cyclables coûteuses, plutôt pour mettre à leur disposition davantage d'endroits où ils puissent stationner leur vélo au centre-ville, notamment dans la région de la gare de Cornavin et près des futures gares – dont celle des Eaux-Vives – de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Il faut consacrer des sommes importantes à ces parkings à vélos pour le confort des cyclistes. L'essentiel, ce n'est peut-être plus forcément leurs trajets, mais leur lieu d'arrivée et un emplacement pour parquer leur vélo dans de bonnes conditions.

Voilà probablement à quoi nous devrions consacrer plus d'efforts – plus qu'à faire, défaire et refaire des pistes cyclables. Il est vrai que certaines sont nécessaires, mais ce n'est pas la panacée. Je pense que, si nous voulons faire un bon investissement en faveur de la mobilité douce, créer des parkings à vélos confortables serait une meilleure solution. Il faudrait peut-être réallouer des moyens à ce niveau-là, pour véritablement changer la vie des cyclistes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le projet de délibération PRD-124 du Parti démocrate-chrétien me surprend. Il faut bien se rendre compte que le crédit demandé s'ajoutera aux dépenses d'investissement. Il y aura 8 millions de francs en moins pour les investissements, qui s'ajouteront aux 7 millions de francs annuels du fameux Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) auquel nous ne pourrions pas échapper, puisqu'il est régi par une loi cantonale. Par conséquent, il ne restera plus que 110 ou 115 millions de francs pour les autres investissements.

La mise en œuvre de ce projet de délibération ne sera donc pas un «plus», mais un «moins», contrairement à ce que M. Rossiaud a l'air de dire en hochant la tête... Je m'étonne que le Parti socialiste veuille voter cela, car sa magistrate n'y est pas favorable – justement pour la raison que je viens d'invoquer, d'ailleurs. La position de son groupe est tout de même assez étonnante!

Pour ma part, je répète ce que j'ai déjà dit précédemment: c'est bien joli de construire des pistes cyclables, encore faut-il que les cyclistes aillent dessus! Or, ils ne le font pas! Ils se comportent comme des goujats, je suis navré de le dire. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez que le seul article de ce projet de délibération que je pourrais à la limite voter est justement le deuxième. Car je les vois tous les jours, les vélos qui ne s'arrêtent jamais aux feux rouges, qui brûlent les stops, qui roulent sur les trottoirs et bousculent les passants, qui traversent sur les passages pour piétons... J'en passe, et des meilleures! Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas prétendre que c'est faux et qu'il ne s'agit que de quelques cyclistes. Quasiment 80% d'entre eux se comportent comme ça sur la route – jeunes et vieux, d'ailleurs, voilà qui est étonnant.

Je crois qu'il y a un problème d'éducation. Cela ne concerne pas que les cyclistes, mais tout le monde: il n'y a plus de respect pour rien! Les vélos font exactement comme les motos, qui se faufilent entre les voitures. L'autre jour, un cycliste se plaignait dans le journal d'avoir reçu une amende de 1140 francs... Eh bien, tant mieux! Ceux qui l'ont sanctionné ont eu raison! Ça lui servira peut-être de leçon... On doit se comporter comme il faut sur la route. Il n'est pas normal que voitures, motos et camions s'arrêtent au feu rouge et que les vélos passent quand même, hop, tandis que d'autres véhicules traversent le carrefour en sens inverse. Les cyclistes se faufilent et, un jour, ils passent sous les roues d'un automobiliste ou d'un motard. Vous n'avez absolument pas conscience de cela sur les bancs d'en face, avec votre obsession du tout-vélo!

De plus, le vélo est très pratique pour se déplacer en famille, n'est-ce pas... C'est l'idéal pour caser les gamins, les courses et sa femme – ou c'est la femme qui pédale et le mari qui s'assoit derrière. Vraiment très pratique... (*Remarques.*) Taisez-vous, Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas la parole! Le vélo n'est en tout cas pas un moyen de transport familial, puisqu'on peut difficilement être plus d'une personne dessus. Il me semble donc que nous nous trompons en voulant promouvoir ce mode de déplacement.

Tout à l'heure, M. Gomez a évoqué la pollution et les particules fines. Je peux être d'accord avec lui sur le fond, sauf que les particules fines ne viennent pas des voitures qui roulent à la benzine, mais des moteurs diesels. Au cas où M. Gomez ne le saurait pas, je le lui apprends... Vous lui transmettez, Monsieur le président. Or, que je sache, il n'y a pas de motos à moteur diesel – mais les bus des Transports publics genevois (TPG) en ont! (*Remarque de M. Gomez.*) Il peut se taire, ou bien? Moi, je l'ai écouté! C'est les bus des TPG, les camions et les quelques voitures à moteur diesel qui créent des particules fines...

Le président. Il vous reste une minute, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Pardon?

Le président. Il vous reste une minute.

M. Daniel Sormanni. Vous me faites perdre du temps avec vos remarques, Monsieur le président, vous ajouterez donc autant de secondes à mon temps de parole! Je le répète: ce sont les bus des TPG, les camions et les voitures à moteur diesel qui créent des particules fines – et il en vient de partout, y compris de l'autre côté de la frontière... A mon avis, c'est sur ce plan qu'il faut agir. La

Projet de délibération: développement de la mobilité douce

pollution aux particules fines est également causée par le chauffage au mazout, encore pratiqué dans la plupart des immeubles genevois, y compris ceux de la collectivité publique. La Ville fait de gros efforts, je le reconnais, mais elle n'est de loin pas encore au but. Par contre, l'Etat, lui... les efforts, c'est zéro! Tous ses bâtiments sont chauffés avec du mazout qui pollue!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, commencez par agir à ce niveau pour lutter contre les particules fines, avant de vous attaquer aux petits véhicules! En tout cas, aucune moto ne cause ce type de pollution là, car aucune n'a de moteur diesel. Alors, arrêtez de dire des imbécillités! Oui, c'est des imbécillités, des mensonges que vous dites pour vous faire beaux devant la population! Mais vous n'êtes pas beaux! Il faut le savoir!

Le président. Monsieur Sormanni... Vous aviez terminé, et puis... Ça ne va plus!

M. Daniel Sormanni. Oui, je vais terminer.

Le président. C'est dans les prolongations que vous dérapez!

M. Daniel Sormanni. Telle est la raison pour laquelle nous ne voterons ni le projet de délibération PRD-124 ni son renvoi en commission. Et j'espère bien que les socialistes ne le voteront pas non plus, car M^{me} Salerno est contre – mais son groupe ne l'écoute pas! Dommage, pour une fois... (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Il est 22 h 25 et nous avons encore à traiter plusieurs objets dont l'urgence a été acceptée hier – au moins trois, après ce projet de délibération. Je vous laisse compter combien de temps il nous reste pour tout cela, Mesdames et Messieurs. Vu le nombre de demandes de parole, on est loin d'en avoir terminé!

M. Olivier Gurtner (S). Le projet de délibération PRD-124 déposé par le Parti démocrate-chrétien propose d'identifier les zones dangereuses pour les cyclistes, de créer des places de stationnement pour les vélos et un certain nombre de pistes ou de bandes cyclables. Comment? Avec 8 millions de francs répartis sur quatre ans, via les investissements. Le Parti démocrate-chrétien salue donc... Oh, pardon! (*Rires.*) Ça devait arriver... Et sans avoir pris d'apéro, en

plus! Le Parti socialiste salue donc le projet de délibération présenté par le Parti démocrate-chrétien, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, c'est une question de bon sens. Certains, ici, semblent oublier des arguments absolument évidents. Le vélo permet de maintenir les gens en bonne santé. Le vélo occupe peu de place sur l'espace public. Le vélo est silencieux. Le vélo est peu polluant. Pour toutes ces raisons, le vélo est une solution qui s'impose dans une ville comme Genève, beaucoup plus dense en termes d'habitat que Zurich ou Londres, par exemple. Il faut donc absolument encourager la pratique du vélo, car c'est dans l'intérêt de tout le monde: les gens de notre génération, mais aussi nos enfants – je le dis, bien que je n'en aie pas moi-même.

Quelques chiffres à l'appui: selon les données cantonales, la circulation à vélo a augmenté de 30% entre 2009 et 2011. La mobilité douce a passé de 33% en 2000 à 42% en 2010. Enfin, 41% des ménages vivant en ville de Genève ne possèdent pas de voiture.

Des voix. Et alors?!

M. Olivier Gurtner. M. Sormanni a dit tout à l'heure que les cyclistes se comportaient comme des goujats. Personnellement, je n'ai jamais vu un cycliste s'arrêter à un trottoir pour soulever la jupe d'une demoiselle. Donc, je veux bien qu'on traite les cyclistes de goujats, mais je n'ai en tout cas jamais assisté à ce genre de scène... même sur les trottoirs de la rue de Berne! Je n'ai jamais vu non plus un cycliste s'arrêter à un feu rouge, descendre de sa bécane et embrasser une dame qui attendait patiemment sur un trottoir. Là encore, je ne comprends pas l'accusation de goujaterie.

Par ailleurs, j'ai entendu M. Sormanni affirmer – comble de la mauvaise foi – que les bus polluent plus que les voitures! Ce serait vrai dans le cas d'un bus avec 100 passagers qui...

Le président. Monsieur Gurtner, nous débattons sur le renvoi du projet de délibération PRD-124 en commission ou au Conseil administratif. Je pense que nous aurons largement le temps, ultérieurement, de discuter comme vous le faites à présent. Je vous prie donc de vous en tenir à ce que propose ce projet de délibération et de ne pas faire le procès de vos préopinants. Merci!

M. Olivier Gurtner. Excusez-moi, Monsieur le président, mais il s'agit en l'occurrence d'accorder la priorité au vélo par rapport à d'autres moyens de transport. J'essaie de démontrer en quoi cela est nécessaire et important. Donc, je crois...

Le président. Mais je vous suis très bien!

M. Olivier Gurtner. Il me semble que je démontre ici le bien-fondé de l'argumentation présentée par les auteurs de ce projet de délibération. J'en termine rapidement avec mon exemple: s'il y a dans un bus 120 personnes qui ont mal digéré leur repas, elles risquent évidemment de provoquer une pollution accrue... mais, comme tel n'est pas le cas tous les jours, le vélo reste moins polluant. Et surtout, la voiture pollue beaucoup plus que le bus en fonction du nombre de passagers de ces deux modes de transport. Alors, trêve de mauvaise foi!

Quant au fond, j'aimerais préciser le point suivant. Le projet de délibération du Parti démocrate-chrétien prévoit une extension de pistes et bandes cyclables; à ce sujet, j'aurais peut-être une proposition à faire – mais nous en reparlerons évidemment en commission. En l'occurrence, il me semble bon de nous baser sur les arguments de l'Association transports et environnement (ATE), qui me paraissent pertinents: il faut parler d'itinéraires continus, directs et sécurisés.

Prenons l'exemple de la place de Neuve. Je ne sais pas s'il vous est déjà arrivé de la traverser à vélo, Mesdames et Messieurs, mais je dirais que cela se situe entre *Les dents de la mer* et *Die Hard*... Bref, *Une journée en enfer*! Il est évident qu'à cet endroit-là il serait intéressant de créer des itinéraires cyclables continus... (*Vives réactions sur les bancs de la droite.*) Pourrait-on éviter que quelqu'un éructe toutes les trois secondes pendant que j'interviens? Ce serait agréable! Ça y est, on peut avancer? Le Parti démocrate-chrétien... Non, pardon, le Parti socialiste... Deuxième fois... (*Rires.*)

Des voix. C'est la même chose!

M. Olivier Gurtner. A force d'entendre des bêtises, je finis par les dire! Le Parti socialiste soutient le projet de délibération PRD-124 du Parti démocrate-chrétien, car c'est une très bonne idée. Nous invitons le plénum à faire de même, pour notre avenir, pour nos enfants et les générations futures.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le projet de délibération PRD-124 est le bienvenu, ce soir, après deux séances plénières où nous avons entendu surtout des discours pro-bagnole. Nous saluons son dépôt et nous souhaitons qu'il soit renvoyé en

commission. Cela dit, nous pouvons peut-être en déduire qu'il a été déposé un peu par opportunisme, au moment où fleurissent dans les médias les protestations des cyclistes qui se voient interdire l'accès aux parcs... Mais bon, disons que nous saluons toute initiative visant à soutenir une politique active en faveur de la mobilité douce.

J'aimerais faire un commentaire sur l'article 2 du projet de délibération, qui invite le Conseil administratif à mettre en place «des campagnes de sensibilisation à l'intention des cyclistes, pour qu'ils adoptent un comportement respectueux et responsable»... Le terme de «cyclo-civisme» est mentionné. On a même entendu un ancien conseiller administratif, aujourd'hui conseiller d'Etat, parler de «cyclo-terrorisme»!

J'aimerais apporter un bémol à ce que demande cet article 2. On ne peut pas mettre sur le même plan tous les usagers de la route. Je pense qu'il faut effectivement étudier tous les nœuds de circulation problématiques et dangereux en ville de Genève, afin de protéger les cyclistes; c'est le premier pas – et il est primordial – pour que les cyclistes cessent d'emprunter les trottoirs. S'ils le font, c'est parce qu'ils se retrouvent à des carrefours sans piste cyclable, mêlés à des camions, des voitures et des bus; or, ce sont eux les plus fragiles. Il faut le souligner.

Pour ma part, le mode de transport que je pratique le plus est le bus, mais je suis aussi une piétonne assidue. Lorsque je circule à pied, je me sens plus menacée par les voitures qui passent à 50, 60 ou parfois 70 km/h dans les zones à 30 km/h que par les vélos.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à renvoyer le projet de délibération PRD-124 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons des réserves quant au montant du crédit demandé, mais il faudra auditionner les parties concernées – dont le conseiller administratif Pagani qui dispose encore, je crois, de 1 million de francs en faveur des pistes cyclables. Ainsi, nous pourrions établir avec lui un plan échelonné et voir ce qu'il convient de faire. Cela ne coûtera pas forcément 8 millions de francs, peut-être moins.

M. Pierre Scherb (UDC). A l'origine du projet de délibération PRD-124 du Parti démocrate-chrétien se trouve un projet de loi déposé au Grand Conseil, le PL 11791. Je cite un paragraphe en page 6 de ce document: «S'agissant des aménagements à réaliser sur le domaine public communal, il revient aux communes de les planifier et les réaliser. On peut notamment relever que dans le cadre de la mise au point du plan d'actions de la mobilité douce portant sur la période 2015-2018, la Ville de Genève s'est engagée à trouver un financement à hauteur de celui du Canton pour mettre en œuvre les aménagements qui lui incombent, permettant ainsi de développer progressivement un réseau de mobilité douce cohé-

Projet de délibération: développement de la mobilité douce

rent et continu.» Il faudra déjà voir ce qui ressortira de l'étude de ce projet de loi par la commission des travaux du Grand Conseil, qui le traite actuellement.

Il y est question d'un engagement du Conseil administratif à trouver un financement équivalent à celui du Canton – il ne peut pas s'agir d'un engagement du Conseil municipal, puisqu'il n'a rien voté de tel. Pour l'Union démocratique du centre, nous ne devons donc pas «faire la course» avec le Conseil administratif; voyons d'abord ce qui ressortira des travaux de la commission cantonale, puis la réaction du Conseil administratif. Pour l'heure, nous refuserons de voter le renvoi du projet de délibération PRD-124 en commission.

M. Simon Gaberell (Ve). J'aimerais juste réagir à quelques propos qui ont été tenus au sujet de ce projet de délibération...

Le président. Vous n'allez pas nous donner une leçon sur les particules fines...

M. Simon Gaberell. Oh, juste en conclusion... ce sera la cerise sur le gâteau, Monsieur le président! Je répondrai d'abord à MM. Bärtschi et Sormanni – vous leur transmettez – qui s'étonnaient que les vieux autant que les jeunes puissent être accusés aujourd'hui de «cyclo-terrorisme». Des vieux et des jeunes à vélo, qui empruntent les passages pour piétons et les trottoirs, qui passent quand le feu est rouge... C'est tout à fait exact! Mais pourquoi des jeunes, des vieux, des mamans, des petits, des grands font-ils cela? Parce que le vélo est le seul moyen de transport qui n'ait pas de site propre à Genève! (*Réactions de désapprobation.*) Si!

Je citerai quelques chiffres: 9% du réseau cycliste genevois est couvert par des pistes cyclables. Cela veut dire qu'un trajet sur dix seulement est en site propre sécurisé. Idem pour la mixité avec les piétons. Comment peut-on demander aux cyclistes de respecter les pistes cyclables, dans ces conditions? Soixante pour cent du réseau cyclable ne bénéficie d'aucun aménagement particulier. Imaginons que seulement 9% des routes sont dédiées aux voitures et que, sur 60% du réseau, les voitures doivent partager l'espace avec les piétons, les bus, les motos, les trottinettes, et j'en passe... Dirait-on alors que ce sont des «voitures terroristes» qui circulent partout où les motos vont aussi? (*Réactions sur les bancs de la droite.*) Restons sereins, Mesdames et Messieurs!

Je veux dire par là qu'avec moins de 10% du réseau cyclable en site propre sécurisé on ne peut pas décemment demander aux cyclistes de respecter le réseau genevois. Soyons très clairs là-dessus! (*Applaudissements de la gauche.*) Par conséquent, avant de demander des campagnes de sensibilisation à leur intention,

aménageons déjà des infrastructures cyclables pour que les cyclistes – qui sont de plus en plus nombreux – puissent circuler en sécurité et de manière continue sur le réseau genevois. S’il n’y a pas beaucoup de familles à vélo, c’est parce que ce mode de transport est extrêmement dangereux, dans les conditions actuelles. Je le répète: avant de lancer des campagnes de sensibilisation et de taper sur les cyclistes, offrons-leur déjà un moyen de transport sécurisé, direct et continu à Genève. Après, on pourra discuter du reste!

Quant aux particules fines, je veux bien organiser un séminaire avec M. Sormanni sur ces questions écologiques... Vous lui transmettez, Monsieur le président!

Le président. Est-ce bien raisonnable?

M. Simon Gaberell. On peut toujours discuter! Il me semble qu’on peut discuter de tout... Mais de là à affirmer que les motos ne produisent pas de particules fines, je crois qu’il y a un énorme écart au niveau de la prise de conscience écologique qui reste à combler. Certes, ce sont les diesels qui produisent le plus de particules fines, on est tout à fait d’accord là-dessus, par contre tous les moyens de transport en génèrent – les motos, les voitures à essence sans plomb, les bus... même les bus électriques TOSA. Je veux bien en discuter, cependant je pense que cela doit se faire de manière sereine, ailleurs qu’en séance plénière. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mon préopinant m’enlève presque les mots de la bouche. D’abord, je donnerai à M. Sormanni une précision concernant les particules fines. Eh oui! Selon le journal *Bilan* – qui est anarcho-gauchiste, n’est-ce pas... – plus de 38% des voitures vendues actuellement ont un moteur diesel. Je parle ici des voitures de tourisme, donc les bus ne sont pas les seuls concernés.

Effectivement, ce qui est très étrange, c’est cette réaction d’une partie de la droite qui se sent agressée chaque fois que nous parlons de vélo... Dans le cas présent, nous ne disons pas que nous allons réduire le nombre de voitures, mais que nous voulons organiser la circulation des vélos. C’est cela – entre autres – qui permettra de rétablir le respect sur la route. Tout le monde manque de respect! Combien de piétons traversent régulièrement au rouge ou en travers des routes? Et combien de cyclistes? Combien de scooters ne voit-on pas tous les jours sur les pistes cyclables à la place de Montbrillant ou le long des quais? Dès que l’on peut voir assez loin pour s’assurer qu’il n’y a pas de flic au bout, hop, on se faufile! C’est aussi simple que ça!

Passons aux voitures. Je remonte souvent la rue des Alpes, car j'habite juste de l'autre côté de la gare; eh bien, je vois des voitures parkées systématiquement sur la piste cyclable – ou des camionnettes, qui sont là pour des livraisons. (*Vives réactions sur les bancs de la droite.*) Ce n'est pas nous, Monsieur Sormanni, qui voulons enlever des places...

Le président. Je pense que cela irait mieux si vous vous adressiez directement à moi, Monsieur Gisselbaek. Vos propos auraient l'air un peu moins provocants...

M. Morten Gisselbaek. Je ne provoque pas, Monsieur, je constate! Nous avons proposé de rajouter des places pour les livraisons et cela n'a pas été accepté. Nous demandions la création de 200 places de livraison dans la motion M-929, qui n'a pas été soutenue par la droite en commission de l'aménagement et de l'environnement!

Il s'agit de réorganiser l'ensemble du réseau. Si l'on veut retrouver le respect, il faut que les livreurs puissent garer ailleurs que sur une piste cyclable et que les cyclistes puissent rouler sans risquer leur vie. Mesdames et Messieurs, je peux vous donner des exemples de feux où, si vous êtes à vélo, vous avez largement avantage à passer avant que ça ne passe au vert. C'est notamment le cas en bas de la rue de la Servette: au moment de repartir, on est obligé de se glisser entre deux bus pour atteindre le petit bout de piste cyclable qui se trouve sur la gauche; de plus, dix scooters qui ont démarré en même temps que nous y sont déjà! On a simplement l'impression qu'on va mourir à chaque fois!

Tout cela est mal organisé. Il faut viser une organisation du réseau routier qui permette aux gens, quel que soit leur mode de circulation – scooter, vélo, automobile, bus ou marche à pied –, de cohabiter de manière intelligente. Mais ce sentiment que chaque fois que nous parlons de vélo certains entendent «voiture», c'est vraiment mystérieux... A se demander quel est le rapport entre le lobby de l'automobile et le vélo! Je le dis sans provocation, Monsieur le président... J'ai fini, merci!

M. Lionel Ricou (DC). Je ne reviendrai pas sur la question des particules fines, ni sur les propos désobligeants vis-à-vis du Parti démocrate-chrétien tenus par M. Gomez tout à l'heure – alors même que nous avons défendu l'initiative IN 144, que c'est un magistrat démocrate-chrétien qui a porté la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée récemment soumise en votation et que nous avons soutenu l'aménagement de zones piétonnes dans les rues de Genève! Je préfère ne pas m'arrêter aux propos désobligeants et aux procès d'intention.

En revanche, je ne comprends pas bien la position du Mouvement citoyens genevois: tous ses arguments vont dans notre sens, en faveur du renvoi du projet de délibération PRD-124 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais il veut voter non! Qu'avons-nous entendu de la part de ses représentants? M. Bärtschi a dit qu'il fallait identifier les points noirs pour les piétons, sécuriser la place de Cornavin et construire des aménagements pour le stationnement des vélos. Eh bien, c'est exactement ce que nous demandons *expressis verbis* dans notre projet de délibération! J'espère donc que M. Bärtschi soutiendra finalement son renvoi en commission. Il faudrait que le Mouvement citoyens genevois soit cohérent.

Quant à M. Sormanni, il a déploré le manque de civilité des cyclistes. Mais justement, Monsieur Sormanni, nous avons pensé à vous en rédigeant ce projet de délibération! Il est évident que, si une partie des cyclistes ont un comportement inadéquat, c'est parce qu'ils sont désécurisés sur la voirie. C'est une première raison. Par conséquent, en favorisant des aménagements cyclables continus et sûrs, on leur donne la possibilité d'y rester.

Nous avons également pensé à M. Sormanni en rédigeant l'article 2, qui prévoit des campagnes de sensibilisation auprès des cyclistes justement pour qu'ils se responsabilisent et soient respectueux des autres usagers de la route. J'espère donc que MM. Bärtschi et Sormanni, convaincus par ces explications, soutiendront le renvoi du projet de délibération PRD-124 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 47 oui contre 27 non (1 abstention).

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

7. Motion du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermaten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Augmentons le pouvoir d'achat des familles: réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires» (M-1235)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- des charges considérables pèsent sur les finances des familles;
- les parents, contraints de travailler afin de supporter le poids de ces charges, ne peuvent garder leurs enfants durant la pause de midi et doivent ainsi les inscrire au restaurant scolaire;
- la fréquentation des restaurants scolaires augmente de 5% chaque année;
- les restaurants scolaires jouent un rôle capital au niveau de la santé des enfants en délivrant chaque jour des repas équilibrés et diversifiés;
- il est important de pouvoir faire bénéficier de ces repas le plus grand nombre d'enfants possible pour un coût modéré;
- le prix de 7,50 francs par repas, par enfant et par jour pourrait être réduit afin d'augmenter directement le pouvoir d'achat de la majorité des familles de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport sur les implications d'une révision à la baisse des prix des repas délivrés par les restaurants scolaires basés en Ville de Genève (augmentation de la subvention allouée aux restaurants scolaires notamment), sur la base d'une réduction de 20% et 40% du prix des repas (faisant passer le repas de 7,50 francs à 6 francs, respectivement de 7,50 à 4,50 francs).

Préconsultation

M. Lionel Ricou (DC). Chers collègues, le Parti démocrate-chrétien vous propose, par la motion M-1235, d'évaluer les conséquences sur les finances de notre commune d'une réduction du prix des restaurants scolaires à la charge des parents. La fixation du montant des repas est du ressort de chaque commune, contrairement à celui de l'encadrement qui dépend du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 435.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

En Ville de Genève, le prix d'un repas dans un restaurant scolaire s'élève à 7,50 francs. Une famille avec deux enfants fréquentant quatre jours par semaine le restaurant scolaire devra s'acquitter d'un montant de 240 francs par mois. En plus, le prix de l'encadrement – celui du GIAP – pourra s'élever jusqu'à 5 francs par jour dès la rentrée prochaine, nous a-t-on informés. Je précise qu'il n'est pas compris dans le montant mensuel de 240 francs pour les repas, il s'y ajoute donc.

La différence entre le prix des repas à charge des parents et leur coût réel est couverte par une subvention communale. Notre motion vise à évaluer l'impact qu'aurait sur cette subvention une réduction du prix des repas à la charge des parents de 20% et de 40% respectivement. Dans le cas d'une réduction de 40%, le prix d'un repas s'élèverait alors à 4,50 francs et le poste du budget mensuel de notre famille avec deux enfants se monterait à 144 francs au lieu de 240 francs, soit un gain de près de 100 francs par mois – environ 800 francs par an – pour les familles de la classe moyenne concernées par ces tarifs.

Le Parti démocrate-chrétien considère qu'il est important de soulager financièrement les familles habitant sur le territoire de notre commune et d'augmenter leur pouvoir d'achat. Il s'agit de les aider à faire face à des charges bien connues en matière de loyer et d'assurance maladie, notamment – elles augmentent considérablement chaque année et sont toujours plus lourdes.

Nous ne le dirons jamais assez: nous déplorons que les familles soient devenues l'une des catégories les plus fragiles de la population. Nous devons absolument lutter contre l'érosion de leur pouvoir d'achat et leur donner les moyens de se renforcer. Les familles ont le droit de mener une vie de qualité sur le territoire de notre commune.

Cette mesure s'inscrit dans la perspective d'une politique familiale privilégiant la natalité et le bien-être des enfants. Notre municipalité introduira dans les institutions de la petite enfance, à la rentrée 2016, une nouvelle grille tarifaire qui profitera aux familles de la classe moyenne ou à bas revenu ayant des enfants en âge préscolaire. Avec sa motion M-1235, qui envisage la réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires, le Parti démocrate-chrétien souhaite favoriser les familles ayant des enfants en âge scolaire qui fréquentent l'école primaire.

Nous voulons encourager les parents – en particulier les femmes, prioritairement concernées – à s'engager sur le marché du travail. Nous voulons faciliter ainsi la vie des employeurs en proposant des solutions de prise en charge bon marché qui inciteront les mères à s'engager dans la vie active. Si une partie trop importante du revenu est dépensée en moyens de garde, à quoi bon continuer à travailler? (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Les montants importants des modes de garde...

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Vous avez beau avoir fait vos sacs pour partir, il reste trois urgences à traiter. Alors, prenez votre temps... Allez-y, Monsieur Ricou.

M. Lionel Ricou. Les montants importants des modes de garde dissuadent certaines femmes d'accéder au marché du travail. En raison du vieillissement de la population et de la méfiance vis-à-vis des travailleurs étrangers, pour ne rien dire des incertitudes qui pèsent sur les accords de libre circulation, les employeurs ont besoin de forces vives – et la main-d'œuvre féminine en est une – pour préserver notre prospérité. Au niveau de la Ville de Genève qui est le nôtre, même s'il est modeste, nous devons œuvrer pour faciliter cet accès au marché du travail.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Ricou.

M. Lionel Ricou. Vous avez de la chance, Monsieur le président, j'y viens justement! En conclusion, la motion M-1235 du Parti démocrate-chrétien est un instrument de politique familiale qui vise à renforcer le pouvoir d'achat des familles de la classe moyenne, et donc à améliorer leur qualité de vie, à encourager l'accès au marché du travail pour les femmes et à créer les conditions pour que les employeurs disposent d'une main-d'œuvre locale. Pour toutes ces raisons – et pour tant d'autres –, Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 29 non (2 abstentions).

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne dirai que quelques mots. Je veux bien comprendre que l'on essaie toujours d'aider les familles, mais il faut se rendre compte que la mesure envisagée dans la motion M-1235 n'en favorisera que quelques-unes. Il en allait d'ailleurs de même lorsque nous avons réduit les tarifs des crèches – notre groupe avait alors suivi le mouvement par humanité, dirais-je, cependant il arrive un moment où il faut savoir raison garder.

Sept francs cinquante pour un repas dans un restaurant scolaire, ce n'est pas cher! Cela équivaut probablement au prix coûtant, voire moins. Et vous voulez encore diminuer ce montant, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien! Dans ce contexte, je vous signale qu'à Meyrin le repas coûte 10 francs – et même là, il y a des réactions, car on ne peut pas demander aux parents moins que le prix coûtant et diminuer d'autant les recettes communales. Il faut savoir ce que l'on se veut!

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Pour ma part, je constate simplement que la baisse des tarifs de crèche enlèvera plus de 4 millions de francs aux recettes de la Ville de Genève. Si la motion M-1235 est mise en œuvre, on leur ôtera encore 2 à 2,5 millions de francs. Mais il faudra les compenser! Il est assez bizarre qu'un tel projet émane justement d'un parti qui prône les économies et les coupes budgétaires. De telles charges en plus pour la commune finiront par devenir intenable, on n'y arrivera pas. C'est pour cette raison que j'ai de la peine à comprendre le sens de la motion M-1235.

De plus, elle vise une fois de plus à faire un cadeau à une partie de la population seulement, via la facturation de ces repas en dessous du prix coûtant. Ce sera fatalement au détriment de la qualité, alors même qu'on s'évertue à appliquer le label Fourchette verte dans les restaurants scolaires. Je pense donc que ce que propose cette motion n'est pas une bonne chose.

Au lieu de mesures qui feront baisser globalement les recettes de la commune, je préférerais une baisse du centime additionnel. Là, au moins, tout le monde en profiterait! Je n'étais pas chaud à cette idée, mais je m'aperçois qu'elle vaut mieux que ce qui est proposé ici. Le Parti démocrate-chrétien veut baisser les prix des restaurants scolaires pour une catégorie de la population, créant ainsi des catégories de privilégiés, alors que les autres gens ne bénéficient d'aucune baisse – soit parce qu'ils n'ont pas d'enfants et ne sont donc pas concernés par les restaurants scolaires, soit parce que leurs enfants sont grands et n'y vont plus. Idem pour les crèches!

Mieux vaudrait être plus équitable. Si vous voulez instaurer des réductions de prix pour soulager le budget des familles, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, soyez conséquents avec vous-mêmes et baissez le centime additionnel, pour que tout le monde profite équitablement de la réduction de charges. Je trouve que ce serait mieux!

Pour ces raisons, nous ne sommes pas favorables à la motion M-1235 qui sera probablement renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par une majorité du plénum. En acceptant les mesures qu'elle prône, on rognerait sur des recettes municipales justes, car on ne peut pas dire que 7,50 francs pour un repas dans un restaurant scolaire, c'est cher! Je rappelle d'ailleurs que pour le deuxième enfant les parents ne paient que la moitié de ce montant, soit 3,75 francs. Cette dépense me paraît tout à fait raisonnable et supportable pour les familles.

J'ajoute encore – et je conclurai par là – que le Service social couvre les frais de restaurant scolaire pour les enfants des familles en difficulté. Sans parler de toutes celles qui ne paient simplement pas leur facture – et ce n'est pas forcément les plus pauvres! –, d'où une ardoise que nous retrouvons chaque année dans les comptes de la Ville. Je crois donc qu'il n'est pas raisonnable de baisser encore le prix du restaurant scolaire, raison pour laquelle nous ne voterons pas la motion M-1235.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Que dire, après l'intense plaidoyer de M. Ricou? Il est un peu difficile de prendre position maintenant, n'est-ce pas... M. Ricou a invoqué la famille et les femmes au travail. Le Parti démocrate-chrétien est effectivement favorable aux familles de la classe moyenne, mais les socialistes, eux, sont favorables à toutes les familles! Nous serions donc plutôt pour la gratuité des cantines scolaires et des prestations de ce type.

Or, pour financer une telle gratuité – ou, éventuellement, les mesures que le Parti démocrate-chrétien souhaite mettre en œuvre –, on n'a que trois solutions à choix: soit augmenter la dette, soit couper dans d'autres prestations, soit augmenter les impôts. En tant que socialistes, nous aimerions poser la question aux démocrates-chrétiens: quelle position adoptent-ils face à ces trois perspectives? (*Applaudissements de la droite.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Ricou que nous voterons le renvoi de la motion M-1235 en commission, afin que le débat ait lieu et que l'on puisse éventuellement réduire le prix des repas dans les restaurants scolaires dès la rentrée 2017. En effet, fondamentalement, nous pensons que leur coût est trop élevé pour certaines familles.

Vous transmettez aussi à M. Ricou que nous avons quant à nous trouvé son «plaidoyer» – je reprends le terme de ma préopinante socialiste – dégoulinant de mauvaise foi! Réussir à s'enfiler là-dedans pour proclamer son féminisme, revendiquer à travers une telle motion une politique en faveur des travailleurs étrangers peu formés, à mes yeux, c'est tout de même fort de café! Je comprends pourquoi certains groupes refusent cette motion – et nous avons été tentés de le faire aussi, après avoir entendu la deuxième partie de l'intervention de M. Ricou.

Ma préopinante socialiste a posé les bonnes questions. On peut se demander comment le Parti démocrate-chrétien compte financer cette motion pleine de bonnes intentions... Mais nous avons déjà la réponse: bien que nous soyons, quant à nous, persuadés qu'il faille la soutenir, nous savons déjà que la droite – dont le Parti démocrate-chrétien fait partie – reprendra de la main gauche ce qu'elle aura donné de la main droite! Il faut que les gens le sachent!

J'ai bien l'impression que tout cela est une opération de marketing. On nous pond soudain des motions en faveur de la mobilité douce, des femmes, de la famille, des travailleurs étrangers peu formés... Mais il faut savoir qu'au mois de décembre 2015 la droite a massivement coupé dans les prestations à la population! Elle a beau admettre ce soir la précarisation et la paupérisation des familles – car on peut parler en ces termes – en défendant la motion M-1235 du Parti démocrate-chrétien, laquelle doit selon nous être soutenue, n'oublions pas ce qui

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

s'est passé en décembre dernier! La même situation risque de se répéter au prochain budget, puisqu'on peut déjà annoncer que la droite veut des économies supplémentaires à hauteur de 15 millions de francs pour 2017. Mais nous, nous renverrons quand même cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je dirai quelques mots au nom des Verts. Nous avons refusé tout à l'heure l'entrée en matière sur la motion M-1235, mais cela ne signifie nullement que nous ne pensons pas à la précarité et aux difficultés de certaines familles. Nous pensons simplement que les prestations publiques ont un prix. Quand on dit que c'est cher, il faut savoir par rapport à quoi. Un plat du jour qui coûte 18 francs avec dessert, c'est énorme. Or, le coût des restaurants scolaires est proportionnel à l'énorme structure que cela représente. Je rappelle qu'il faut aussi payer les locaux! La Ville contribue déjà fortement à couvrir ces frais.

De plus, elle couvre le déficit dû aux repas impayés. Aux comptes 2015, il y avait une perte de 166 000 francs correspondant à 22 000 repas impayés. Alors, tant qu'on y est, rendons-les gratuits! Instaurons la gratuité dans toutes ces prestations, y compris les crèches! Mais cela a un coût pour la Ville et le Parti démocrate-chrétien ne propose pas de compensation pour l'assumer. Il faudrait qu'il nous dise comment compenser les mesures qu'il propose! On ne peut pas simplement baisser le prix des repas dans les restaurants scolaires en le fixant à 4,50 francs, puis se contenter de laisser la Ville encaisser le déficit et signer le chèque pour rembourser.

Sans compter que les associations à but non lucratif qui gèrent les restaurants scolaires devraient encore assumer les impayés de certains parents – or, ceux qui ne paient pas ne sont pas forcément les plus précarisés. Ceux-là, ils paient, car ils ont droit à des aides sociales et ils le savent. Je connais bien le domaine des restaurants scolaires, car j'y travaille depuis trente-sept ans!

Certes, quatre repas par semaine au restaurant scolaire coûtent près de 30 francs, mais avoir un enfant n'est pas gratuit! Il vaudrait mieux carrément offrir cela aux familles – ou éventuellement fixer le prix du repas à 1 franc symbolique – au lieu de baisser les tarifs comme le propose la motion M-1235. Nous ne voulons pas entrer en matière là-dessus.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Michèle Roulet (LR). Pour cette dernière séance plénière avant les vacances, nous avons droit à un joli feuilleton à faire pleurer dans les chaumières! C'est le happy end des débats de cette année législative...

La motion M-1235 propose donc de modérer le prix des repas du restaurant scolaire à la charge des parents. Il faudrait peut-être interroger M^{me} Alder à ce sujet, mais il me semble que le montant de 7,50 francs par repas a été instauré dans les écoles genevoises il y a une vingtaine d'années. J'ouvre ici une parenthèse à titre de comparaison: d'après ce que m'a dit une habitante du canton de Vaud – il est vrai que les finances vont mieux dans ce canton qu'à Genève –, les parents qui veulent inscrire leur enfant au restaurant scolaire au niveau du primaire, dans un petit village au-dessus de Nyon, doivent déboursier 21 francs par jour en comptant le prix de garde. C'est peut-être deux cas extrêmes...

Quoi qu'il en soit, je signale aux démocrates-chrétiens que 7,50 francs par repas est déjà un prix modéré. De plus, quand ils prétendent que baisser le coût des repas dans les restaurants scolaires permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des familles, cela me fait penser à M^{me} Alder nous disant que l'allocation de rentrée scolaire inciterait les parents à faire des enfants, car cela augmenterait leur pouvoir d'achat! Ces arguments-là sont assez risibles.

La motion M-1235 souligne que la fréquentation des restaurants scolaires augmente de 5% chaque année. Mais si on diminue le prix du repas, cette augmentation sera encore plus forte, car alors les familles se demanderont s'il vaut la peine de faire manger leurs enfants à la maison, puisque le restaurant scolaire ne coûtera plus grand-chose.

J'ai cherché dans les comptes 2015 qui nous ont été soumis récemment – mais je n'ai pas trouvé – le montant extrêmement élevé correspondant aux frais de restaurant scolaire non couverts par les parents, soit parce que les repas sont pris en charge par la Ville, soit parce qu'il s'agit de familles nécessiteuses. Mais, en ce qui concerne la bonté à avoir envers les familles dans des situations difficiles, toutes les politiques adéquates sont déjà mises en place. Je vous rassure, Monsieur Ricou, il n'y a aucun problème de ce point de vue là!

Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est qu'il s'agit là d'une très mauvaise motion qui ne sert qu'à nous faire pleurer! On baissera peut-être le prix des restaurants scolaires, mais cela entraînera une augmentation d'impôts particulièrement pour la classe moyenne.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre a bien compris le souci du Parti démocrate-chrétien. Selon nous, il serait vraiment trop beau de faire bénéficier les enfants de cette petite réduction de prix sur les repas des

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

restaurants scolaires. Je signale au passage que, lorsque j'étudiais à Zurich, je mangeais à la cantine pour 4,20 francs et qu'il n'y a pas eu de renchérissement depuis... mais quand même!

La question se pose: comment financer la diminution du prix des repas dans les restaurants scolaires à Genève? Sur ce point, nous sommes hélas plutôt sceptiques, dans la mesure où nous voulons tout faire pour réduire la dette. La seule chose que nous puissions faire – telle est la solution que nous avons décidé d'adopter – est de voter le renvoi de la motion M-1235 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, laquelle pourra étudier la question.

M. Lionel Ricou (DC). Je reviendrai en quelques mots sur les propos de certains intervenants, dont M^{me} Pérez qui posait les questions et donnait les réponses à la fois! C'est intéressant...

Elle nous a demandé où nous trouverions l'argent pour financer les mesures envisagées dans la motion M-1235. Eh bien, elle a elle-même répondu: nous en parlerons lors du débat budgétaire. Cette motion demande simplement une information qui nous permettra de faire des choix dans le cadre du débat sur le budget 2017. Nous voulons juste avoir les données nécessaires quant à nos ressources, afin de pouvoir faire des choix. C'est donc au mois de décembre que nous prendrons les vraies décisions.

M^{me} Michèle Roulet, dans son envolée lyrique, a affirmé que diminuer le prix des repas dans les restaurants scolaires conduirait à une augmentation d'impôts. Mais cela fait deux ou trois décennies que le centime additionnel n'a pas augmenté en Ville de Genève, alors que les prestations, elles, se sont multipliées par dizaines, voire par centaines. Je ne crains donc pas une augmentation d'impôts, si nous sommes amenés à adopter la prestation proposée dans la motion M-1235.

Enfin, un dernier élément. Je n'ai sans doute pas été assez clair pour M^{me} Pérez... Nous sommes partis d'un constat: sur le marché du travail, les employeurs voient leurs sources d'employés se tarir. Pourquoi? Notamment à cause du vieillissement de la population – de plus en plus de travailleurs partent à la retraite et sortent du marché – et parce que les accords bilatéraux risquent d'être remis en question, ce qui empêcherait les travailleurs étrangers d'accéder au marché du travail suisse. Pour pallier ces manques probables – le vieillissement de la population est évident, la remise en cause des accords sur la libre circulation l'est moins, mais on n'a pas encore trouvé de solution – nous voulons créer des conditions permettant aux femmes qui le souhaitent d'accéder au marché du travail.

Pour conclure, je rappelle que nous souhaitons renvoyer la motion M-1235 à la commission sociale et de la jeunesse.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Le président. Merci, Monsieur Ricou, c'est sympa d'accélérer... Je crois qu'à 23 h 10, après deux jours de débats, on peut abrégé un peu – surtout pour un objet qu'il s'agit de renvoyer en commission.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je serai très brève. J'aimerais juste souligner un ou deux points. Mesdames et Messieurs, vous savez que je suis avocate spécialisée dans le droit de la famille. Je vois donc passer de nombreux dossiers où figure le budget des familles et je dois éplichter ces données. Ce faisant, je constate ce qui suit.

Les gens reçoivent pour leurs enfants 300 francs d'allocations familiales, ainsi qu'un subside qui couvre la cotisation de caisse maladie à hauteur de 100 ou 110 francs, de telle sorte que cela ne leur coûte rien. De plus, ils ont droit à une aide au logement qui se monte généralement – d'après ce que je vois – à 333 francs par mois. Par-dessus le marché, les personnes travaillant à au moins 40% ont le droit de demander des prestations familiales complémentaires! Dans les dossiers en ma possession, j'observe que certaines mères reçoivent des pensions importantes en plus de toutes les autres aides – pourtant, elles réussissent à ne pas payer les repas de leurs enfants!

A mon sens, au lieu de baisser le prix des repas dans les restaurants scolaires, nous ferions mieux d'être plus efficaces dans la récupération des montants impayés! Il y a moyen d'obtenir des bons et des aides spécifiques, mais on ne peut pas laisser les gens simplement ne pas payer. Dans l'un de mes dossiers, il y a trois ans d'arriérés qui n'ont toujours pas été remboursés. Mesdames et Messieurs, il est absolument anormal de ne pas courir après cet argent!

Alors, ne venez pas nous dire qu'on va baisser le prix des repas dans les restaurants scolaires et augmenter les impôts... Il faut réfléchir un peu! Ce n'est pas sérieux! On peut éventuellement prévoir un prélèvement direct sur certaines prestations au lieu de les donner en entier, lorsqu'elles sont destinées aux enfants, mais simplement baisser les prix des repas... Déjà qu'on ne sert pas de viande de porc dans les cantines! On pourrait peut-être en acheter de temps en temps, cela ferait baisser les prix spontanément!

Des voix. Dans le cochon, tout est bon!

Le président. Je vois que vous avez demandé la parole, Madame Theubet, mais je ne peux pas vous la donner, car la liste des intervenants était close.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 35 oui contre 31 non.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti libéral-radical demandant l'interruption de nos travaux et le report de la suite à la rentrée, ce qui sous-entend que les deux derniers objets dont l'urgence a été votée hier seraient traités lors des séances plénières des 13 et 14 septembre prochains. Les motionnaires précisent que nous sommes convoqués jusqu'à 23 h. Or, il est déjà 23 h 15... Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 19 non (1 abstention).

Le président. Je dois néanmoins encore annoncer les nouveaux objets déposés.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1238, de *M^{mes}* et *MM.* Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Astrid Rico-Martin, Souheil Sayegh, Jean-Luc von Arx et Lionel Ricou: «Nouvelles technologies: pour que la Ville de Genève se mette enfin à la page!»;
- M-1239, de *M^{mes}* et *MM.* Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Sami Gashi et Alain de Kalbermatten: «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche»;
- PRD-125, de *M^{mes}* et *MM.* Pascal Holenweg, Maria Pérez, Tobias Schnebli et Vera Figurek: «Internalisation du nettoyage des locaux et bâtiments de la Ville».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites et orales suivantes:

- IE-17, de *M. Stéphane Guex*: «Remous autour de l'école de patinage»;
- IE-18, de *M. Eric Bertinat*: «Personnel dirigeant de la Ville de Genève: des chiffres!»;
- IE-19, de *MM. Sylvain Thévoz* et *Emmanuel Deonna*: «Evacuation du foyer Frank-Thomas. La Ville peut-elle s'en laver les mains?»;
- IO-264, de *M^{mes}* et *M. Olivier Gurtner*, *Sandrine Burger* et *Maria Pérez*: «Vélos interdits, cyclistes en danger?»;
- IO-265, de *M^{mes}* et *M. Olga Baranova*, *Amanda Gavilanes* et *Grégoire Carasso*: «Barrière de la saucisse et lutte des classes (ou lutte des grils)».

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que la sortie du Conseil municipal aura lieu le 3 septembre à Moutier; j'espère que vous y viendrez nombreux. N'oubliez pas de répondre à l'invitation auprès de *M^{me}* Cabussat. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous, bonnes vacances et à bientôt!

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation	894
2. Communications du Conseil administratif	894
3. Communications du bureau du Conseil municipal	894
4. Projet de délibération du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Jennifer Conti, Christina Kitsos, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Pascal Holenweg: «Suppression de la commission des naturalisations» (PRD-123).	895
5. Motion du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Jennifer Conti et Marie-Pierre Theubet: «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève» (M-1234).	922
6. Projet de délibération du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Offrons à la mobilité douce les moyens nécessaires à son développement» (PRD-124).	925
7. Motion du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Augmentons le pouvoir d'achat des familles: réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires» (M-1235)	941
8. Propositions des conseillers municipaux	950
9. Interpellations	951
10. Questions écrites	951

Le mémorialiste:
Ramzi Touma